

Programme des Nations Unies  
pour le Développement (PNUD)



REPUBLIQUE DU NIGER  
Fraternité-Travail-Progress

Commission Electorale Nationale  
Indépendante (CENI)

**RAPPORT DE L'ATELIER D'EVALUATION GENERALE DU PROCESSUS  
ELECTORAL AU NIGER 2010-2011**

**Rapport Final**  
*Juin 2011*

**Rapport élaboré par Dr. Dan Dah Mahaman Laouali**

## SOMMAIRE :

<b>SIGLES ET ABREVIATIONS :</b> .....	3
<b>SYNTHESE GENERALE/COMMUNIQUE FINAL :</b> .....	4
<b>I. INTRODUCTION :</b> .....	6
<b>II. RAPPEL DES OBJECTIFS VISES ET DES RESULTATS ATTENDUS :</b> .....	7
2.1. Les objectifs visés : .....	7
2.1.1. <i>L'objectif global :</i> .....	7
2.1.2. <i>Les objectifs spécifiques :</i> .....	7
2.2. Les résultats attendus : .....	7
<b>III. CADRE METHODOLOGIQUE ET DEROULEMENT DES TRAVAUX:</b> .....	8
3.1. Cadre méthodologique : .....	8
3.2. Déroulement des travaux : .....	8
3.2.1. <i>Allocutions d'ouverture et de clôture :</i> .....	8
3.2.2. <i>Allocutions de clôture :</i> .....	9
<b>IV. ANALYSE DES PRINCIPAUX RESULTATS :</b> .....	10
4.1. Présentation à l'aune des critères d'évaluation : .....	10
4.1.1. <i>Pertinence :</i> .....	10
4.1.2. <i>Cohérence :</i> .....	10
4.1.3. <i>Efficacité :</i> .....	11
4.1.4. <i>Efficiéce :</i> .....	14
4.1.5. <i>Impact/Durabilité :</i> .....	16
4.2. Formulation des recommandations : .....	17
<b>V. ANNEXES :</b> .....	19
5.1. Annexe n°1 : Rapports des groupes de travail : .....	19
5.1.1. <i>Rapport du groupe n°1 :</i> .....	19
5.1.2. <i>Rapport du groupe n°2 :</i> .....	22
5.1.3. <i>Rapport du groupe n°3 :</i> .....	25
5.2. Annexe n°2 : Exposés présentés en plénière : .....	31
5.2.1. <i>Thème 1 : Cadre légal et fonctionnement de la CENI</i> .....	31
5.2.2. <i>Thème 2 : Mise en œuvre du PAPEN, partenariat et mobilisation des ressources</i> .....	36
5.2.3. <i>Thème 3: Préparatifs et déroulement des opérations de vote</i> .....	40
5.2.4. <i>Thème 4 : Le fichier électoral : impacts sociopolitiques sur le processus électoral</i> .....	44
5.3. Annexe n°3 : Discours : .....	47
5.3.1. <i>Allocution au nom des partenaires du PAPEN de Madame khardiata Lo N'diaye</i> <i>représentant résident du PNUD, coordonnateur résident du Système des Nations Unies au</i> <i>Niger a l'ouverture de l'atelier :</i> .....	47
5.3.2. <i>Allocution du Président de la CENI :</i> .....	49
5.3.3. <i>Allocution au nom M. Hans-Peter SCHADEK, Chef de Délégation de l'Union</i> <i>européenne</i> .....	52
5.4. Annexe n°4 : Motions : .....	54
5.4.1. <i>Motion de félicitation :</i> .....	54
5.4.2. <i>Motion de remerciement :</i> .....	54

## **SIGLES ET ABREVIATIONS :**

**CC** : Conseil constitutionnel ;  
**CCN** : Conseil consultatif national ;  
**CE** : Code électoral ;  
**CED** : Commission électorale départementale ;  
**CEDEAO** : Communauté économique des Etats de l’Afrique de l’ouest ;  
**CEM** : Commission électorale municipale ;  
**CENI** : Commission électorale nationale indépendante ;  
**CER** : Commission électorale régionale ;  
**CFE** : Comité du fichier électoral ;  
**CNDP** : Conseil national du dialogue politique ;  
**CSR** : Conseil suprême pour la restauration de la démocratie ;  
**FAO** : Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture ;  
**FDS** : Forces de défense et de sécurité ;  
**IGNN** : Institut géographique national du Niger ;  
**IFES** : International foundation for electoral system ;  
**INS** : Institut national de la statistique ;  
**MAE** : Ministère des affaires étrangères ;  
**MISD/AR** : Ministère de l’intérieur, de la sécurité publique, de la décentralisation et des affaires religieuses ;  
**MJ** : Ministère de la justice ;  
**NDI** : National democratic institute ;  
**OIF** : Organisation intergouvernementale de la francophonie ;  
**OSC** : Observatoire national de la communication ;  
**OSC** : Organisation de la société civile ;  
**PAPEN** : Projet d’appui au processus électoral au Niger ;  
**PNUD** : Programme des Nations unies pour le développement ;  
**PP** : Parti politique ;  
**SRP** : Stratégie de réduction de la pauvreté ;  
**SDRP** : Stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté ;  
**TDR** : Termes de référence ;  
**TGI** : Tribunaux de grande instance.

## **SYNTHESE GENERALE/COMMUNIQUE FINAL :**

Du 13 au 15 juin 2011 s'est tenu à Niamey dans les locaux du Palais des Congrès, l'atelier d'évaluation générale du processus électoral au Niger avec l'appui du Projet d'Appui au Processus Electoral au Niger en collaboration avec IFES-Niger. Cet atelier placé sous la présidence du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses a regroupé quatre vingt dix (90) participants comprenant les membres de la CENI et de ses démembrements, les membres de l'Observatoire National de la Communication, du Conseil Constitutionnel, de la Cour d'Etat et des Tribunaux de Grande Instance, les représentants de la société civile, de l'administration, des partis politiques et des partenaires techniques et financiers.

La cérémonie d'ouverture de cet atelier a été marquée par les allocutions :

- Du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses ;
- De la Coordinatrice du Système des Nations Unies, Représentant Résident du PNUD ;
- Du Président de la CENI ;
- Du Directeur de l'IFES-Niger.

Ces différents orateurs ont insisté sur les objectifs assignés à cet atelier et les résultats attendus. Ces derniers consistent à tirer les enseignements qui se dégagent des différents scrutins afin de formuler des recommandations pertinentes pour l'avenir. Ils ont enfin réitéré leurs remerciements aux différentes parties prenantes pour les efforts consentis et les résultats obtenus.

Les travaux de l'atelier se sont poursuivis d'abord par la présentation de quatre (4) exposés en plénière suivis de discussions, ensuite la constitution de trois (3) groupes de travail chargés de réfléchir sur les thèmes suivants :

- Cadre légal et fonctionnement de la CENI ;
- Mise en œuvre du PAPEN, partenariats et mobilisation des ressources ;
- Préparation et déroulement des élections.

Il est ressorti des différents échanges les constats majeurs ci-après :

### Au titre des constats :

L'atelier a fait les constats suivants :

- Insuffisance de certaines dispositions du Code électoral ;
- Difficulté d'application de certaines dispositions comme la prestation de serment, le vote par témoignage et par procuration, ou encore le vote des personnes qui changent de résidence ;
- Insuffisances dans le comportement de certains acteurs politiques ;
- Difficultés de fonctionnement de la CENI illustrées par l'insuffisance et le caractère tardif des formations, le retard accusé dans la prise de certaines décisions ;
- Faiblesse au plan de l'organisation et de relation entre la CENI et ses démembrements ;
- Préoccupations relatives au caractère non permanent de la CENI, ce qui ne permet pas de gérer avec efficacité et efficience la question du fichier électoral et du matériel.

L'atelier a aussi fait d'autres constats dont :

- Le problème de confection des cartes d'électeurs ;
- Les rapports déficients entre la CENI et le Comité chargé du fichier électoral ;
- L'institution pour la première fois d'un panier commun géré par le PNUD compte tenu du contexte de l'époque a amélioré la synergie entre le PNUD et les autres PTF qui appuient le processus électoral ;
- La faible maîtrise par la partie nationale des procédures relatives au panier commun et les pressions de délai ont été une contrainte qui a été progressivement surmontée.

Enfin l'atelier a également constaté que :

- Les activités prévues ont été dans l'ensemble réalisées, mais de manière tardive faute de décaissement dans les délais requis ;
- Des insuffisances ont été relevées relativement à l'affichage des résultats des listes électorales ainsi qu'au manque de qualification de certains membres des bureaux de vote, ce qui a conduit à l'annulation des résultats de plusieurs bureaux de vote ;
- La mise en place tardive du matériel électoral et des dysfonctionnements concernant la logistique.

De ces constats, l'atelier a formulé les recommandations pertinentes ci-dessous :

Au titre des recommandations :

1. La nécessité d'engager une réforme électorale qui permettra de réviser certaines dispositions du Code électoral, d'ériger la CENI en une institution permanente, de mettre en application les dispositions du Code électoral tendant à la mise en œuvre de la biométrie ainsi qu'au financement des élections à travers la création du fonds national des élections ;
2. La nécessité d'une appropriation des procédures de gestion des financements par la partie nationale et ce, à tous les niveaux ;
3. Encourager l'IFES et le NDI à poursuivre leurs activités de renforcement des capacités à travers la formation et les appuis divers à la CENI, aux partis politiques et aux OSC ;
4. Constituer une base de données des agents électoraux, ce qui permettra de recruter les membres des bureaux de vote sur la base de la compétence ;
5. Intensifier la formation des acteurs intervenant dans le cadre des élections y compris les partis politiques ;
6. Renforcer la supervision des opérations de vote et prévoir une sanction pour les candidatures multiples ;
7. Améliorer les capacités logistiques de la CENI et renforcer les pouvoirs des démembrements de la CENI ;
8. Améliorer la formation des FDS en matière de sécurisation électorale et renforcer la sensibilisation des observateurs quant aux consignes de sécurité.

**L'ATELIER**

## I. INTRODUCTION :

Au cours de l'année 2009 et au moment où les progrès accomplis par le Niger en matière de gouvernance paraissaient irréversibles, sa situation politique s'était brusquement et profondément dégradée consécutivement à la naissance de la 6<sup>ème</sup> République. Il en a résulté une tension sociopolitique persistante qui s'est soldée par un Coup d'Etat militaire intervenu le 18 février 2010 sous la houlette du Conseil suprême pour la restauration de la démocratie (CSRD).

Dans sa déclaration de prise du pouvoir, le CSRD en même temps qu'il a annoncé la suspension de la Constitution de la 6<sup>ème</sup> République et la dissolution des institutions politiques existantes, s'est engagé à restaurer la démocratie par la mise en place de nouvelles institutions démocratiquement élues. A cette fin, un programme global de restauration de l'ordre constitutionnel a été élaboré sur une base consensuelle. Ce programme prévoyait la mise en place d'une Commission électorale nationale indépendante (CENI) ainsi que l'organisation d'un Référendum, des élections locales, législatives et présidentielles. Le 14 juin 2010, une CENI représentative des différents groupes d'acteurs concernés directement ou indirectement par l'organisation des élections a été installée. Elle a pu organiser dans des conditions jugées satisfaisantes :

- Le Référendum pour l'adoption d'une nouvelle Constitution le 31 octobre 2010 ;
- Les élections régionales et municipales le 11 janvier 2011 ;
- Les élections présidentielles 1<sup>er</sup> tour couplées aux législatives le 31 janvier 2011 ;
- Le second tour de l'élection présidentielle le 12 mars 2011.

Ce travail considérable a été conduit avec l'appui du Gouvernement de transition, et des partenaires au développement du Niger. Une grande partie de ces partenaires au développement a agi à travers le Projet d'appui au processus électoral au Niger (PAPEN) et dans le cadre d'un panier commun géré par le PNUD, tandis que d'autres ont apporté leurs concours isolément.

A l'issue de ces différents scrutins qui ont permis l'installation de nouvelles autorités élues, et afin de mieux préparer le prochain cycle électoral il est apparu nécessaire de réaliser une évaluation générale du processus électoral qui vient de s'achever. Cette évaluation devrait permettre de tirer les leçons apprises et de formuler des recommandations pour l'avenir.

Le présent rapport qui contient les résultats de cette évaluation est structuré autour des points suivants :

1. Introduction ;
2. Rappel des objectifs visés et des résultats attendus ;
3. Cadre méthodologique et déroulement des travaux ;
4. Analyse des principaux résultats ;
5. Annexes.

## **II. RAPPEL DES OBJECTIFS VISES ET DES RESULTATS ATTENDUS :**

### **2.1. Les objectifs visés :**

#### *2.1.1. L'objectif global :*

Il consiste à évaluer et faire une analyse pertinente de la manière dont le processus référendaire et électoral a été conduit dans son ensemble pendant la période de transition politique au Niger.

#### *2.1.2. Les objectifs spécifiques :*

De manière spécifique, l'atelier d'évaluation a pour objectifs de :

- Faire un état des lieux du processus et présenter les résultats des différentes consultations électorales du Niger ;
- Dresser un répertoire aussi complet que possible des étapes, activités, tâches et sous tâches intervenues tout au long de ce processus avec un regard sur l'ensemble du territoire national ;
- Relever les principaux points faibles (et forts) aussi bien au niveau structurel, organisationnel que procédural par étape, activités ;
- Formuler des recommandations nécessaires et pertinentes à la réussite des consultations prochaines relatives au prochain cycle nigérien.

### **2.2. Les résultats attendus :**

Les résultats suivants sont attendus à l'issue de cet atelier :

- Un état des lieux du processus nigérien est fait et les résultats des élections sont présentés aux membres de la CENI, aux partenaires et autres intervenants ;
- Un check list aussi complet que possible des activités, tâches et sous tâches intervenues tout au long du processus électoral sur l'ensemble du pays est dressé ;
- Les principaux points faibles (et forts) aussi bien au niveau structurel, organisationnel que procédural par scrutin sont identifiés ;
- Des recommandations pertinentes pour le prochain cycle électoral au Niger sont formulées et consignées dans un rapport général du processus électoral du Niger 2010-2011.

### **III. CADRE METHODOLOGIQUE ET DEROULEMENT DES TRAVAUX:**

#### **3.1. Cadre méthodologique :**

La méthodologie retenue a été participative et inclusive à travers l'organisation d'un rapport de face à face entre les différents acteurs ayant pris part à l'organisation des différents scrutins tenus pendant la période de transition. A cette fin, l'atelier a regroupé les membres de la CENI et de ses démembrements, les représentants de l'Observatoire national de la communication (ONC), du Conseil constitutionnel, de la Cour d'Etat, des Tribunaux de grande instance (TGI), de la société civile, de l'administration, des partis politiques ainsi que ceux des partenaires techniques et financiers (PTF).

Pour analyser l'ensemble du processus électoral du Niger et formuler des propositions, l'atelier comme tout exercice d'évaluation s'est appuyé sur les critères classiques existants en la matière que sont : la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité. Cela s'est fait à travers les confrontations des points de vue à l'occasion des exposés en plénière et des travaux de groupe. Les exposés en plénière ont porté sur les quatre (4) thèmes suivants :

- Cadre légal et fonctionnement de la CENI ;
- Mise en œuvre du PAPEN, partenariat et mobilisation des ressources ;
- Préparation et déroulement des élections ;
- Le fichier électoral : impacts sociopolitiques sur le processus électoral.

Ces exposés ont facilité les discussions dans le cadre des travaux de groupe qui ont porté sur trois (3) thèmes à savoir : i) Cadre légal et fonctionnement de la CENI ; ii) Mise en œuvre du PAPEN, partenariat et mobilisation des ressources ; iii) Préparation et déroulement des élections.

Les résultats des travaux des groupes ont été ensuite présentés, amendés et validés en plénière. Ils ont enfin été analysés par un consultant à l'aune des critères de l'évaluation. Ce rattachement aux critères classiques d'évaluation a été facilité par l'élaboration d'un canevas de travail qui a été soumis à chaque groupe par le consultant (rapporteur général) avant le démarrage des travaux en commissions.

#### **3.2. Déroulement des travaux :**

##### ***3.2.1. Allocutions d'ouverture et de clôture :***

A l'ouverture de cet atelier quatre allocutions ont été présentée respectivement et dans l'ordre chronologique par le Directeur de l'IFES, la Coordinatrice du Système des Nations Unies, le Président de la CENI et le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité publique, de la Décentralisation et des Affaires religieuses.

- **Le Directeur de l'IFES** après avoir déclaré qu'il est heureux d'être associé à ce processus a souligné que nous fêtons en ce moment l'avènement des nouvelles institutions de la République et c'est l'occasion de jeter un regard critique et objectif sur ce qui s'est passé en vue d'améliorer l'avenir. Il a fait également part de son espoir de voir le partenariat entre l'IFES et la CENI se poursuivre pour l'avenir.
- **La Coordinatrice du Système des Nations Unies** a indiqué que cet atelier se veut participatif et inclusif. Elle a rappelé que la contribution du PNUD et des autres



partenaires au développement au processus électoral au Niger a été essentielle au retour de la démocratie et de l'état de droit dans ce pays. Aussi, à la fin de ce processus il est nécessaire d'évaluer celui-ci pour renforcer les capacités d'administration électorale des diverses parties prenantes. Il s'agira de tirer des enseignements et de dégager un bilan sur la base desquels des recommandations pertinentes seront formulées pour l'avenir.

- **Le Président de la CENI** a souligné que le processus électoral de la période de transition a été un pari réussi pour la CENI, le Gouvernement, les partenaires au développement, les organisations de la société civile ainsi que les forces de défense et de sécurité. Il a expliqué que cette rencontre est l'occasion de faire le point du chemin parcouru, des difficultés rencontrées et des victoires partagées afin de formuler des recommandations pour l'avenir.
- **Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité publique, de la Décentralisation et des Affaires religieuses** a rappelé qu'il y a de cela un an que la CENI a été installée et que les résultats appréciables enregistrés à l'occasion des différents scrutins ont permis d'installer les institutions de la 7ème République. Il a précisé que le présent atelier est l'occasion d'évaluer l'ensemble du processus électoral dans ses composantes descriptive, analytique et financière. Il a enfin réitéré ses félicitations aux membres de la CENI et ses remerciements aux partenaires techniques et financiers.

### 3.2.2. Allocutions de clôture :

La cérémonie de clôture a été marquée par deux allocutions prononcées respectivement par le Chef de la Délégation de l'Union Européenne au Niger et la Président de la CENI.

- **Le Chef de la Délégation de l'Union Européenne** a souhaité que la CENI se réfère grandement aux résultats du présent atelier pour élaborer son rapport final sur le processus électoral. Il a réitéré ses félicitations et ses remerciements à l'ensemble des acteurs du processus électoral sans lesquels les résultats obtenus n'auraient pas été possibles. Il a souligné qu'il est convaincu que les recommandations du présent atelier sont extrêmement utiles à la prise des dispositions administratives et à l'organisation d'un débat politique qui sera nécessaire pour transformer les idées retenues, le cas échéant, en textes législatifs.
- **Le Président de la CENI** s'est engagé à faire en sorte que les conclusions de cet atelier soient prises en compte dans le cadre du bilan qui est en cours d'élaboration. Il a par ailleurs formulé le vœu que ces recommandations soient examinées très rapidement par le Gouvernement en vue d'améliorer le dispositif électoral nigérien.

#### **IV. ANALYSE DES PRINCIPAUX RESULTATS :**

Elle se fera au regard des critères classiques de l'évaluation à savoir la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité.

#### **4.1. Présentation à l'aune des critères d'évaluation :**

##### 4.1.1. Pertinence :

Elle sera appréciée notamment à travers l'alignement du processus électoral sur les orientations stratégiques nationales. A ce sujet, il sera examiné dans quelle mesure le processus électoral aura contribué aux objectifs desdites orientations nationales.

Les orientations stratégiques nationales en matière de promotion de la démocratie et de l'Etat de droit sont contenues dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) élaboré en 2002<sup>1</sup> par le Gouvernement après une large consultation de ses partenaires, pour lui servir de cadre de référence en matière de développement économique et social. Dans le cadre de la stratégie globale de réduction de la pauvreté à l'horizon 2015, le DSRP considère que la lutte contre la pauvreté passe nécessairement par la création d'un cadre approprié pour le développement à travers notamment la promotion de la bonne gouvernance afin que les actions de développement soient conduites sur la base des principes de responsabilité et d'imputabilité, de transparence, de respect de la loi, de participation, etc. La bonne gouvernance implique certes le renforcement de l'état de droit et de la gouvernance administrative, l'amélioration de la gouvernance économique et de la gouvernance locale, mais surtout la consolidation de la gouvernance politique.

Le processus électoral engagé pendant la période de transition participait de la consolidation des acquis démocratiques et plus généralement de la gouvernance politique du fait qu'il visait la désignation des gouvernants à la suite d'élections pluralistes, libres et transparentes. De ce point de vue il rejoint parfaitement les orientations stratégiques définies par la SDRP.

##### 4.1.2. Cohérence :

1. ***Alignement sur les orientations du CSRD :*** Le processus électoral de la période de transition s'inscrit dans le cadre de la restauration de la démocratie qui est l'un des éléments du triptyque sur lequel se fonde l'action du Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie (CSRD). En effet dans sa Déclaration rendue publique le 18 février 2010, le CSRD après avoir expliqué les raisons qui ont amenées l'armée à faire irruption à nouveau sur la scène politique, s'est engagé à remettre le pouvoir à des autorités élues à la suite d'un processus électoral transparent, pluraliste et libre ;
2. ***Cohérence interne au processus électoral :*** Le processus électoral a commencé avec l'organisation d'un Référendum en vue de l'adoption de la nouvelle Constitution. Il s'est poursuivi avec la tenue des élections locales, des élections législatives couplées aux élections présidentielles premier tour, et enfin des élections présidentielles second tour. Ce séquençage est l'expression d'une cohérence interne au processus électoral. Cette cohérence a été mise à rude épreuve par l'adoption du Code électoral préalablement à celle de la nouvelle Constitution. Il en a résulté de nombreuses

---

<sup>1</sup> Ce document a été révisé en 2007 et depuis cette période il est désigné sous l'appellation de Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP).

incohérences entre les dispositions des deux textes ce qui a conduit à de fréquentes et intempestives modifications du Code électoral parfois au cours du scrutin en violation des normes supra nationales et au mépris de l'autorité des décisions de justice ;

3. ***Déséquilibre entre les délais et les activités prévues :*** Il convient de rappeler que le processus électoral nigérian de la période de transition a consisté dans l'organisation d'un référendum, d'élections locales (régionales et municipales), d'élections législatives couplées aux élections présidentielles premier tour et enfin d'élections présidentielles second tour soit au total six (6) scrutins. Ces différents scrutins ont été organisés dans un intervalle de temps de moins de six (6) mois. Cette concentration de plusieurs scrutins électoraux dans une période de temps très brève a engendré des retards dans l'édition et la distribution des cartes d'électeurs, l'impression des bulletins de vote, le déblocage du carburant pour l'acheminement du matériel électoral, la nomination des présidents de commissions locales des élections. D'une manière générale, l'exécution des différentes activités était soumise à la contrainte des délais ce qui par moment a failli compromettre le bon déroulement du processus électoral ;
4. ***Incohérences de certaines dispositions de la loi électorale :*** Certaines dispositions du Code électoral ne sont pas conformes aux autres textes de l'ordonnancement juridique nigérian. Les griefs faits à ces dispositions portent sur : i) l'absence de voie de recours contre les décisions d'invalidation des candidatures par les Tribunaux ; ii) les délais des recours devant les TGI statuant en matière électorale sont très réduits ce qui ne garantit pas un examen satisfaisant des causes dont ils sont saisis. En outre, la concomitance de ces délais avec ceux prévus pour le recours des partis politiques et des candidats n'assure pas un respect véritable desdits délais; iii) les dispositions relatives aux listes d'émargement et aux listes additives ne sont pas de nature à garantir la crédibilité des élections ; iv) la faiblesse des règles relatives au vote des personnes émancipées, au vote par témoignage ou par procuration, aux pièces à produire pour voter, au vote suite au changement de résidence, etc ; v) la lourdeur des règles concernant les formalités exigées par la loi pour la validation des candidatures (légalisation, pièces à fournir, etc).

#### 4.1.3. Efficacité :

1. ***En ce qui concerne les formations et la sensibilisation :*** Les formations organisées par la CENI à l'intention de ses membres et d'autres groupes cibles que sont les membres des bureaux de vote, les médias ont permis de toucher un public important. Elles ont été le cadre d'un partenariat entre la CENI et plusieurs institutions publiques et privées, nationales et internationales notamment l'IFES, le NDI, l'ONC, etc. L'objectif visé à travers ces formations est d'une part, de permettre à ces divers acteurs de maîtriser les dispositions du Code électoral pour garantir une réussite des opérations électorales, et d'autre part de disposer des formateurs compétents pour administrer les modules de formation. En ce qui concerne les médias, la formation visait à amener les journalistes à promouvoir une couverture apaisée des élections afin de prévenir les conflits électoraux. Pour cela les médias doivent observer les règles d'éthiques et de déontologie requises, ainsi que les règles relatives à l'égal accès des candidats aux organes de presse publique lors de la campagne électorale. Ils doivent éviter de diffuser les résultats des scrutins avant leur publication officielle par la CENI.

Ces formations n'ont pas concerné les membres de l'administration déconcentrée si bien que ceux-ci n'ont pas pu prendre en charge correctement le travail de vérification des dossiers avant leur transmission aux juridictions. Il en a résulté plusieurs cas d'invalidation des listes de candidature. Sur un tout autre plan, la portée des formations a été limitée par le fait qu'elles ont été dispensées le plus souvent tardivement et dans la précipitation. A cela s'ajoute l'insuffisance de la qualification de certains formateurs et la non disponibilité des kits de formation destinés aux membres des bureaux de vote.

Quant aux actions de sensibilisation des électeurs, elles se sont appuyées sur les médias publics et privés ainsi que les radios communautaires. L'objectif recherché était de permettre un vote massif des électeurs et une maîtrise de la technique du vote par ces derniers. Ces actions de sensibilisation ont largement contribué aux taux de participation appréciables enregistrés lors des différents scrutins comme l'indique le tableau suivant :

**Tableau n°1 : Taux de participation à l'occasion des différents scrutins :**

TYPE DE SCRUTIN	TAUX DE PARTICIPATION
Referendum	52,65%
Elections locales	45,50%
Elections présidentielles 1er tour couplées aux législatives	52,65%
Elections présidentielles 2ème tour	48,17%

2. ***Le fonctionnement de la CENI :*** Le consensus dont bénéficie la CENI au sein de la classe politique nigérienne et l'expérience de ses membres ont permis à celle-ci de s'acquitter de sa mission dans des conditions satisfaisantes. Ce capital d'expérience et de crédibilité mérite d'être préservé et consolidé afin d'améliorer la gestion du fichier électoral, le suivi du matériel et de manière générale tous autres problèmes entrant dans le cadre du cycle électoral ;

La composition de la CENI et le mode de désignation de certains de ses membres apparaissent désormais comme inadaptés aux défis auxquels cette institution doit faire face. Ils sont dans une certaine mesure à l'origine des dysfonctionnements apparus dans la conduite des activités de la CENI. Il s'agit : i) du faible niveau d'application par la CENI des dispositions de son règlement intérieur relativement aux attributions de ses différents démembrements ; ii) de l'insuffisante concertation entre la CENI et ses démembrements ainsi que le peu de responsabilisation de ces derniers par le niveau central. Ce problème de manque de responsabilisation des commissions électorales locales est illustré par l'institution des points focaux ; iii) du déphasage entre la composition des démembrements de la CENI et les réalités locales ; iv) du non affichage des dates des scrutins dans les grandes villes ;

3. ***La gestion de la sécurité :*** Elle s'est faite sur la base d'une feuille de route qui a tenu compte du contexte, des enjeux et des risques potentiels. Une coordination des activités dans ce domaine a été assurée et des formations ont été dispensées aux forces de défense et de sécurité. L'exécution de ce programme a permis la mise en place du

matériel électoral, l'escorte des équipes d'observateurs nationaux et internationaux, la sécurisation des opérations électorales et l'interpellation des personnes ayant commis des infractions au Code électoral. Toutefois, la gestion des questions sécuritaires a parfois souffert de l'insuffisance des effectifs, des moyens de communication et de maintien de l'ordre ainsi que le déficit de communication entre la sous commission en charge de la sécurité et les autres sous commissions. Ce déficit de communication illustré notamment par le retard dans la transmission des plans de déplacements de la sous commission logistique a parfois gêné le déploiement des forces de défense et de sécurité ;

4. ***La gestion du fichier électoral :*** La mise en place d'un Comité chargé du fichier électoral a permis de disposer d'un fichier électoral à partir du fichier 2009 et d'une révision exceptionnelle intervenue en juillet 2010. Sur la base de ce fichier électoral les listes et les cartes d'électeurs ont été éditées ainsi que les listes d'émargement. Même si ce fichier a servi de référence pour l'organisation des différents scrutins, sa fiabilité fait l'objet de polémiques au sein de la classe politique et de la société civile. Ces polémiques amplifiées par les critiques formulées par des experts internationaux (audit de l'OIF) s'appuient sur les nombreuses insuffisances décelées dans le fichier électoral et dont la plupart sont à mettre au compte de la faible clarification des rapports qui devraient exister entre le Comité et la CENI. Il en a résulté d'importants problèmes de communication illustrés par : i) l'existence des doublons ; ii) la mauvaise conception des cartes d'électeurs (non concordance entre les noms et les quartiers, non correspondance des cartes au listing, etc) ; iii) la création des nouveaux bureaux de vote par la cellule informatique sans informer le Comité et la CENI ; iv) la modification de certaines dispositions du Code électoral sans prendre en compte les avis du Comité ;
5. ***Les appuis logistiques :*** Ils se sont déroulés dans le cadre d'un plan logistique mis en place par la CENI et qui a permis de commander et de réceptionner le matériel électoral, d'assurer le colisage et le transport du matériel électoral ainsi que le transport des membres des bureaux de vote. Le transport du matériel électoral sur le terrain a mobilisé par scrutin trente six (36) camions et deux cent vingt et un (221) véhicules 4x4 auxquels s'ajoutent pour l'ensemble des scrutins douze (12) rotations d'avions. Celui des membres des bureaux de vote a mobilisé mille trois cent trente six (1336) véhicules.

En dehors de l'encre sèche qui a été jugée défectueuse (en réalité il s'agit ici d'une mauvaise utilisation, car les présidents des bureaux de vote ont cru ajouter de l'encre liquide pensant que l'encre sèche n'était pas bonne. Or, elle devrait rester sèche comme son nom l'indique), la qualité du matériel électoral commandé n'a pas été mise en doute. En revanche, les contraintes de délais ont engendré non seulement des retards dans l'impression des bulletins de vote, mais aussi le non respect par les imprimeurs des quantités de bulletins commandés auprès d'eux. Elles ont été amplifiées par la forte centralisation des opérations de colisage du matériel électoral.

Au plan institutionnel, les dysfonctionnements relevés au sein de la sous-commission logistique ont engendré des difficultés pour les commissions locales de s'organiser convenablement. Ces dysfonctionnements attestés par la mise en place de points focaux ne disposant pas d'expertise en matière de transport, sont à l'origine de l'utilisation de véhicules en mauvais état mécanique pour le transport du matériel électoral et des membres des bureaux de vote. Il en a résulté par endroit des retards

dans l'acheminement du matériel et des membres des bureaux de vote. Ces derniers n'avaient pas non plus les kits de formation à leur disposition ;

6. **Procédures de vote, supervision des opérations et déploiement des observateurs :**  
 Les formations reçues par les membres des bureaux de vote devraient permettre à ces derniers de maîtriser les procédures de vote. Toutefois, la forte implication des partis politiques dans la désignation des membres des bureaux de vote s'est traduite par la présence dans certains bureaux de personnes non qualifiées. Il en a résulté l'annulation des résultats de plusieurs bureaux de vote.

Des autorisations ont été délivrées aux observateurs qui en font la demande à l'occasion des différents scrutins. En outre, des documents et informations dont ils ont besoin (Constitution, Code électoral, guide pratique, liste d'implantation des bureaux de vote. Les observateurs ont pu se rendre dans différentes parties du territoire national avec l'appui des forces de défense et de sécurité. L'absence d'un cadre normatif des observations des élections qui tiennent compte des normes régionales et internationales en la matière a parfois engendré des divergences d'appréciation entre les observateurs.

#### 4.1.4. Efficience :

L'analyse de l'efficience du processus électoral nigérian sera précédée par une présentation des différentes contributions financières enregistrées. Les donateurs se répartissent dans deux grandes catégories dont la première se compose de ceux qui ont confié la gestion de leur contribution financière au PNUD dans le cadre d'un « panier commun », tandis que la seconde comprend les donateurs qui ont agi en dehors du panier commun. A côté de ces donateurs extérieurs, on note une importante contribution financière de l'Etat nigérian à l'organisation des différents scrutins. Les montants des contributions financières au titre du panier commun se présentent comme suit :

**Tableau n° 2 : Contributions financières au titre du panier commun :**

N°	Désignation du donateur	Montant dans la monnaie du donateur	Montant en dollars US
1	PNUD	2.323.174,19	2.323.174,19
2	France	1.000.000 Euros	1.360.544,22
3	Union Européenne	19.500.000 Euros	25.922.263,71
4	Danemark	5.000.000 DKK	940.213,24
5	Suisse	915.000 Francs Suisse	929.217,02
6	Luxembourg	770.000 Euros	1.030.789,83
7	Belgique	2.000.000 Euros	2.628.120,89
8	Japon	1.000.000.000 FCFA	2.040.816,33
9	Espagne	1.000.000 Dollars US	1.000.000,00
<b>Total en Dollars US : 38.175.139,43</b>			

*NB: La contribution du PNUD indiquée dans ce tableau intègre les véhicules, le matériel informatique et de bureau, le fonctionnement de l'UGP, la contribution à la reprise des élections législatives partielles d'Agadez et des élections locales partielles.*

Quant aux contributions hors panier commun, elles proviennent de plusieurs pays et organismes internationaux notamment le Nigeria, la Chine, l'Allemagne, l'IFES, la CEDEAO, le NDI, la CEDEAO, etc.

La contribution financière de l'Etat nigérien se chiffre quant à elle à dix milliards trois cent soixante six millions quatre cent trente six mille quatre cent soixante douze (10.366.436.472) francs CFA répartis comme suit :

**Tableau n°3 : Contribution financière de l'Etat nigérien:**

DÉSIGNATION	MONTANT
Fichier électoral	3.996.300.000
Référendum	2.088.239.941
Elections locales	1.564.700.847
Elections législatives et présidentielles	1.377.718.782
Election présidentielle 2 <sup>nd</sup> tour	778.393.990
Election partielle locale /Maradi	261.082.912
Autres	300.000.000
<b>Total général : 10.366.436.472 FCA</b>	

L'institution pour la première fois au Niger d'un « panier commun » géré par le PNUD a amélioré la synergie d'une part entre le PNUD et les autres partenaires techniques et financiers qui appuient le processus électoral, et d'autre part au sein de la communauté des donateurs grâce au cadre de concertation mis en place. Ce partenariat constitue un exemple à suivre. Le panier commun a également garanti une meilleure mobilisation des ressources financières grâce au plaidoyer mis en œuvre par le PNUD. Il a en outre permis d'éviter que certaines dépenses soient comme par le passé, ciblées et financées tandis que d'autres sont négligées.

Relativement à l'efficacité proprement dite, il est difficile de tirer des conclusions précises dans le cadre d'un exercice de ce genre. L'analyse détaillée de l'efficacité du processus électoral doit faire l'objet d'un exercice spécifique. Par contre, on peut sans exagération affirmer que grâce aux financements mobilisés, la restauration de la démocratie à travers l'installation des institutions élues a pu se faire dans les délais prévus et sans contestation majeure. L'appui financier de l'Etat a été important même s'il a besoin d'être renforcé dans l'avenir.

Cette efficacité affiche des faiblesses dont la première d'entre elles réside dans les retards accusés dans la mobilisation des fonds. Ces retards imputables au calendrier serré de la transition n'ont pas permis d'optimiser les formules susceptibles de permettre l'acquisition du matériel électoral et l'exécution de certaines prestations aux meilleurs prix. C'est le cas du transport du matériel électoral qui a nécessité l'utilisation de formules coûteuses compte tenu des délais. Les retards dans la mise en place des ressources financières n'ont pas non plus rendus possibles la définition de procédures consensuelles garantissant la réédition des comptes à temps par la partie nationale relativement au financement dont la gestion lui est confiée. Ainsi, les justificatifs de nombreuses dépenses ne sont toujours pas fournis par la CENI et ses démembrés. Cette situation liée aussi en partie à la faible maîtrise par la partie nationale des procédures relatives au panier commun a parfois engendré des

incompréhensions entre le PNUD d'une part, la CENI et les organisations de la société civile d'autre part.

La seconde faiblesse en terme d'efficience est la conséquence d'une part, de l'application des nouvelles dispositions du Code électoral, et d'autre part de la connaissance très approximative du processus électoral par la plupart des acteurs politique. En effet la nouvelle configuration des commissions électorales a ont abouti à une consommation excessive des crédits de fonctionnement, tandis que la mauvaise connaissance du processus électoral par les acteurs politiques a obligé la CENI à s'engager dans une révision du fichier électoral qui s'est révélée très coûteuse et peu efficace. Cette révision a été réclamée par une grande partie de la classe politique.

#### 4.1.5. Impact/Durabilité :

L'organisation des différents scrutins dans des conditions de transparence jugées satisfaisantes par la classe politique nigérienne, la société civile et la communauté internationale a permis à ce pays de disposer d'institutions démocratiques et de la mettre en bonne voie sur le chemin de l'enracinement de la culture démocratique et du développement.

L'acceptation des résultats par l'ensemble de la classe politique et surtout l'image du candidat malheureux aux élections présidentielles félicitant son adversaire ont crédibilisé la démocratie nigérienne.

Les expériences de partenariat entre les partenaires techniques et financiers qui appuient le processus électoral ont débouché sur la mise en place de cadre de concertation qui pourrait dans le contexte post-électoral servir pour la prise en charge concertée d'autres questions de développement.

Toutefois, la pérennité des résultats positifs enregistrés par la CENI à l'occasion des l'organisation des différents scrutins est entravée par un certain nombre d'obstacles. Le premier obstacle réside dans le fait que la CENI est une institution ad hoc qui disparaît après la tenue de l'élection à l'occasion de laquelle elle a été mise en place. Ce caractère ne favorise pas l'appropriation sur le long terme des bonnes pratiques mises au point lors des scrutins. Il rend aléatoire la sécurisation du matériel en prévision des scrutins futurs ainsi que le financement dans un proche avenir, des dépenses électorales par le budget national.



## **4.2. Formulation des recommandations :**

### **L'atelier a recommandé au Gouvernement :**

#### **1. D'engager une réforme électorale qui permettra de :**

- ✓ Procéder à une relecture du Code électorale pour le conformer aux dispositions de la Constitution et corriger les nombreuses insuffisances qu'il recèle ;
- ✓ Eriger la CENI en une structure permanente ce qui assurera une meilleure préparation des cycles électoraux (fichier électoral, cadre juridique, formations/sensibilisation/éducation citoyenne, mobilisation des ressources, logistique, constitution de bases des données d'agents électoraux, planification et exécution des activités à temps, suivi du patrimoine, etc) ;
- ✓ Renforcer les pouvoirs des démembrements de la CENI (commissions régionales, départementales et municipales) par la décentralisation de certaines activités ;
- ✓ Mieux clarifier les rapports entre la CENI et ses démembrements ;
- ✓ Créer un fonds national des élections qui sera alimenté en grande partie par le budget national. L'institution de ce fonds apportera une réponse durable à la question du financement des élections en minimisant les risques liés aux concours financiers extérieurs;
- ✓ Assainir davantage l'environnement des élections en réduisant l'influence néfaste des partis politiques sur le fonctionnement de la CENI ;
- ✓ Mieux définir en ayant à l'esprit le souci d'efficacité, les rapports entre la CENI et le Comité chargé du fichier électoral ;
- ✓ Revoir la composition de la CENI et de ses démembrements ;
- ✓ Sanctionner certains manquements qui ne le sont pas actuellement comme les candidatures multiples ;

#### **2. Mettre en place un cadre normatif d'observation des élections** qui tienne compte des normes régionales et internationales existantes. Ce cadre normatif doit également insister sur l'information et la sensibilisation des observateurs relativement aux questions sécuritaires ;

#### **3. Mise en place d'un fichier électoral fiable, biométrique** et s'inscrivant dans une perspective durable. En prélude à cette opération, un cadre d'échange d'informations pourrait mis en place entre les Ministères chargés de l'intérieur, de la justice, des affaires étrangères, de la population, l'Institut national de la statistique et l'Institut géographique national du Niger. En s'appuyant sur ce cadre d'échange d'informations il sera mis en place un référentiel pouvant servir de base au recensement général de la population et au fichier électoral biométrique;

#### **4. Veiller à une meilleure prise en compte de la sécurité dans l'organisation des élections.** Cela pourrait se faire à travers : i) l'intégration de la question de la sécurité des élections dans la formation initiale ou continue des forces de défense et de sécurité ; ii) la création d'une force mixte prenant en considération toutes les catégories de FDS ; iii) une meilleure prise en compte des aspects sécuritaires dans les

activités des partis politiques ce qui est de nature à favoriser une synergie avec les FDS ;

5. **Améliorer la gouvernance administrative et financière de la CENI** par : i) la mise à sa disposition de ressources humaines en quantité en qualité notamment dans le domaine financier ; ii) l'élaboration d'un manuel de procédures administrative et financière ; iii) l'appropriation à tous les niveaux de la CENI des procédures de gestion des financements extérieurs ;

**L'atelier recommande à la CENI de :**

1. **Améliorer son dispositif d'information et de communication** en vue de fluidifier ses relations avec ses membres à tous les niveaux ainsi qu'avec les autres acteurs directement concernés par l'organisation des élections (partis politiques, société civile, médias, etc) ;
2. **Généraliser l'utilisation du bulletin unique** pour tous les scrutins compte tenu des nombreux avantages qu'il comporte (fiabilité, coût moins élevé, etc) ;
3. **Renforcer les capacités d'intervention de la CENI et de ses démembrements** notamment au plan logistique et en matière de formation. Sur ce dernier point le partenariat avec certaines institutions comme le NDI et l'IFES mérite d'être renforcé ;

**L'atelier recommande aux Partenaires Techniques et Financiers de :**

**Apporter au Gouvernement et à la CENI le concours financier nécessaire à la mise en œuvre des différentes recommandations.**

## V. ANNEXES :

### **5.1. Annexe n°1 : Rapports des groupes de travail :**

#### 5.1.1. Rapport du groupe n°i :

#### **Thème : Cadre légal et fonctionnement de la CENI**

Le mandat confié au groupe n°1 est de faire une évaluation critique du cadre légal et du fonctionnement de la CENI devant déboucher sur des recommandations pratiques de nature à améliorer le déroulement du processus électoral pour les échéances futures.

Le groupe n°1 (Voir liste des membres en annexe) s'est réuni en commission le mardi 14 juin 2011 sous la présidence de *Mr Aladou Saâdou* à l'effet d'examiner les questions qui ressortent de son mandat. De prime abord, le rapporteur du Groupe *Mr Jean Innocent* a rappelé les grandes lignes de la communication présentée en plénière sur le thème en examen. Cette communication qui devait servir de base de réflexion approfondie au groupe n°1 s'articulait autour de :

- L'indépendance de la CENI, son autonomie de gestion, d'organisation et de fonctionnement ;
- La collaboration de la CENI avec les structures étatiques (Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité publique, de la Décentralisation et des affaires religieuses, Ministère de la Justice et des droits de l'Homme, la Cour constitutionnelle, l'Observatoire National de la Communication, etc) et non étatiques (partis politiques, organisations de la société civile, etc) ;
- Les attributions de la CENI, des ses démembrements ainsi que les modalités d'exercice de ces attributions.

Après ce rappel, le groupe n°1 a examiné l'applicabilité de la méthodologie proposée en plénière. Après un tour de table, il est ressorti que le canevas proposé ne pouvait être retenu du fait notamment que la CENI n'a pas présenté dans le cadre de cette évaluation un plan des activités réalisées, leur programmation et les difficultés d'exécution qu'elle a rencontrées. Aussi, le groupe avait-il convenu d'adopter une méthodologie de travail qui consistait à examiner sur la base non seulement de la communication ad hoc mais aussi des réactions qu'elle a suscitées, toutes les difficultés pratiques constatées sur le terrain par les différents acteurs en élargissant l'examen au contentieux électoral et au fichier électoral.

Le groupe a ainsi soulevé trois séries de problèmes qui sont liés soit aux textes eux-mêmes, soit au fonctionnement de la CENI, soit au fichier électoral.

#### **1. LES PROBLÈMES LIÉS AUX TEXTES**

Sans les énumérer de façon exhaustive, travail difficile à réaliser dans ce cadre, le groupe s'est contenté d'en relever ceux qui ont le plus attiré l'attention des acteurs lors des scrutins passés de 2010/2011. Il s'agit notamment des problèmes liés aux lacunes du code électoral, des problèmes liés aux difficultés d'application des textes et des problèmes liés aux comportements des acteurs politiques:

- **problèmes liés aux lacunes et insuffisance du code électoral**
  - dispositions relatives aux formalités exigées par la loi pour la validation des candidatures (légalisation, pièces à fournir, etc.) ;

- l'absence de voie de recours contre les décisions d'invalidation des candidatures par les TGI ;
- les délais des recours sont très réduits pour les TGI de façon à leur permettre un examen satisfaisant et leur concomitance avec les délais de recours des partis politiques et candidats ne permettaient pas un respect véritable du délai;
- les dispositions relatives aux listes d'émargement et aux listes additives ne sont pas sécurisantes pour la crédibilité des élections ;
- les votes des personnes dites émancipées et des votes par témoignage, par procuration, des pièces à produire pour voter, du vote suite au changement de résidence, etc. ;
- **problèmes liés aux difficultés d'application des textes**
  - les difficultés de mise en œuvre du scrutin de liste ouverte
  - certains textes sont sans prise sur la réalité ou sont élaborés sans consultation des personnes ressources disposant d'une expertise dans le domaine considéré ;
  - les dispositions relatives à la prestation du serment ne sont pas toujours observées ;
- **problèmes liés aux comportements des acteurs politiques**
  - les modifications intempestives du code électoral au cours du scrutin en violation des normes supra nationales et au mépris de l'autorité des décisions judiciaires;
  - la méconnaissance par les acteurs politiques des textes régissant les élections ;
  - les dysfonctionnements des bureaux de vote liés en partie à l'influence des partis politiques dans la désignation des membres.

## **2. LES PROBLÈMES LIÉS AU FONCTIONNEMENT DE LA CENI**

Les problèmes suivants ont été recensés par le groupe de façon non exhaustive :

- les formations dispensées sont organisées tardivement et dans la précipitation. De ce fait, elles ne sont pas toujours satisfaisantes ;
- l'Administration déconcentrée n'a pas reçu la formation nécessaire pour prendre en charge correctement le travail de vérification des dossiers avant leur transmission aux juridictions ;
- la constitution des commissions locales telle que prévue dans le code électoral ne répond pas aux réalités du terrain ;
- la composition des bureaux des votes ainsi que la pratique de leur désignation dans la réalité ne sont pas satisfaisantes ;
- le retard accusé dans la nomination des présidents des commissions, ce qui engendre des précipitations dans l'organisation et la conduite du processus électoral ;
- le chronogramme serré de la CENI élaboré sans tenir compte des contraintes des autres acteurs et l'absence des moyens financiers facilement mobilisables ;
- l'expérience des points focaux n'a pas été satisfaisante du fait de son ancrage et surtout de ses justifications ;
- la gestion de la CENI s'est faite souvent en déphasage avec les dispositions du Règlement Intérieur et les attributions des différents niveaux, ce qui crée de la désorganisation ;
- l'absence d'une véritable concertation avec ses démembrés et leur responsabilisation par la CENI (problème de répondants sur le terrain);

Tous ces problèmes sont pour l'essentiel imputables aux comportements des acteurs (non respect des textes de base, empiètement sur les attributions, questions d'intérêt, etc.) ou au contexte général d'organisation des scrutins (calendrier serré et non stabilisé, montage institutionnel du projet PAPEN, pression des partis politiques, des autorités de la transition et de la communauté internationale, etc.). Ces problèmes doivent trouver des réponses adaptées lors des échéances futures.

Le groupe a aussi examiné la question de l'institution de la CENI en une structure permanente à même de prendre en charge à temps les difficultés relevées. Les discussions du groupe ont dégagé de façon majoritaire cette option pour les raisons suivantes :

- La CENI est une structure consensuelle qui présente l'avantage de jouir de la confiance de tous les acteurs ;
- La CENI dispose d'une expertise avérée en matière d'organisation des élections et il importe que ce capital soit préservé et consolidé ;
- La gestion du fichier électoral et tous autres problèmes dans le cadre du cycle électoral ;
- Le suivi du matériel et du patrimoine de la CENI.

Dans le cadre de ce nouveau schéma, il importe souligne le groupe, de revoir la composition de la CENI et de définir les bases de la nomination de ses principaux animateurs. Une proposition a ainsi été faite.

### **3. LES PROBLÈMES LIÉS AU FICHIER ÉLECTORAL**

Ce troisième aspect de la série des problèmes examinés par le groupe n° 2 n'a pas fait l'objet de beaucoup de commentaires du fait de la technicité de la matière. Le groupe a cependant relevé :

- Des cartes mal confectionnées (non concordance entre les noms et les quartiers, non correspondance des cartes au listing, etc.) ;
- L'absence d'une clarification des relations entre la CENI et le Comité chargé de piloter le fichier électoral ;

En conséquence, le groupe a admis la nécessité de la confection des cartes biométriques afin de sécuriser le processus électoral. Le groupe ne perd pas de vue que cette option est génératrice des coûts importants qu'il incombe à l'Etat de supporter.

Par contre, deux tendances se sont dégagées au sein du groupe relativement au rapport qui devrait exister entre la CENI et le Comité chargé du fichier électoral :

**Une première tendance** soutient que ces deux structures doivent coexister dans l'indépendance mais entretenir des relations étroites de collaboration. A ce titre, le Comité en tant que structure purement technique sera chargé de la gestion (établissement, conservation, mise à jour) du fichier électoral qu'il mettra à la disposition de la CENI.

**Une seconde tendance** soutient que le Comité du fichier électoral devrait être arrimé à la CENI en tant que structure constitutionnelle d'organisation des élections. Or les opérations électorales vont de l'établissement des listes des électeurs à la proclamation des résultats. En ce sens, la gestion du fichier électoral devrait normalement être une des attributions de la CENI et donc que le Comité ne peut être qu'une structure relevant de la CENI. Mais cela ne peut se concevoir que dans le cadre d'une CENI elle-même permanente, option adoptée par le groupe.

A l'issue de ses travaux, le groupe N°1 fait les recommandations suivantes :

#### 4. RECOMMANDATIONS

- La nécessité d'une relecture du code électoral pour le conformer aux dispositions de la constitution et corriger les lacunes et insuffisances ci-dessus relevées ;
- Nomination de certains membres des bureaux de vote (à défaut de tous les nommer) par la CENI de façon à réduire l'influence des partis politiques et à assainir le climat des élections.
- Dans l'hypothèse d'une CENI permanente, le groupe recommande le schéma suivant :
  - ✓ Une cellule technique pour les questions d'Administration (planning des futures échéances, recherche des solutions aux problèmes rencontrés, intendance, mobilisations des ressources, organisation des opérations électorales, etc.) et de gestion du fichier électoral ;
  - ✓ Une présence des représentants des partis politiques lors des échéances électorales simplement pour superviser et surveiller le bon déroulement des opérations ;
- Dans la logique de l'insertion du Niger dans le cycle du processus électoral, il importe de créer un Fonds pour les élections qui sera alimenté par le budget national afin de pallier le problème du financement au moins en partie et atténuer les effets de l'assistance internationale ;

Mise en place d'un cadre d'échanges et de mutualisation de l'information entre la CENI (qui intègre le comité du fichier électoral dans l'option retenue) et toutes les structures intéressées par la question du fichier et le processus électoral en général, notamment le MI, le MJ, le MAE, l'INS, l'IGNN, le projet carte d'identité, etc.

#### 5.1.2. Rapport du groupe n°2 :

##### **Thème : Mise en œuvre du PAPEN, partenariat et mobilisation des ressources**

Le groupe de travail N°2 a reçu pour mission de rédiger le rapport sur la mise en œuvre du PAPEN, partenariat et mobilisation des ressources. Le facilitateur du groupe, a d'abord procédé à la lecture des termes de référence avant de donner la parole aux autres membres pour les éventuels amendements ; globalement aucun amendement n'a été enregistré ce qui a entraîné l'adoption des TDR en l'état. Ensuite, partant du canevas de travail proposé par le rapporteur général, le facilitateur a proposé une méthodologie consistant à traiter des forces et des faiblesses des actions et ou activités inscrites dans les TDR avant de formuler des recommandations ; c'est cette démarche qui a été adoptée par le groupe.

Avant l'analyse des actions et ou activités, un aperçu a été donné sur le PAPEN. Ce dernier a été monté après la mission d'évaluation des Besoins (NAM) qui a eu lieu du 14 au 24 juin 2010, suite à l'acceptation par l'Organisation des Nations Unies de la requête pour une assistance électorale qui lui a été adressée par le Gouvernement de la République du Niger. Le document du Projet a été signé le 07 septembre 2010 entre le gouvernement, la CENI et le PNUD. La modalité retenue pour sa mise en œuvre est l'exécution directe ou « direct implementation » (DIM). Cette modalité confère au PNUD la responsabilité entière de la gestion du projet. Toutefois, il a été noté qu'une ouverture a été faite en concédant à la CENI la responsabilité de la mise en œuvre de certaines activités en tant qu'entité nationale ce qui lui a permis d'appliquer à ce niveau les procédures nationales.

Concernant la mobilisation des ressources, le groupe de travail a noté que le budget global élaboré par la CENI s'élevait à un montant de 49.500.000 de dollars US. Après la signature du document de projet d'appui au processus électoral 2010-2011 (PAPEN) qui a constitué de cadre de mobilisation des ressources, un montant de 38. 000. 000 de dollars US a été mobilisé sur une cible de 40. 972. 000 de dollars US. D'autres ressources hors PAPEN dont le groupe de travail n'a pas pu avoir le montant, ont été mobilisées notamment en provenance du Gouvernement, du Nigeria, de la Chine, de IFES et du NDI.

Le groupe de travail a identifié entre autres comme contraintes : i) Délais très courts pour organiser sept scrutins en moins de six mois ; ii)CENI ad hoc mis en place à la veille du référendum ; iii)Non maîtrise des procédures du PNUD par la CENI ; iv)Insuffisance dans la communication ; v)Etendue territoire ;

Les résultats assignés au projet, ont de manière globale été atteints car des élections libres, transparentes, crédibles, conformes aux normes et standards nationaux et internationaux et intégrant l'équité du genre ont été réalisées.

Enfin, des forces, des faiblesses ont été identifiées et des recommandations pour l'avenir ont été formulées dans le tableau ci-après :

<b>ACTIONS/ACTIVITES</b>	<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>	<b>Bonnes pratiques et Recommandations</b>
<b>Mobilisation des ressources</b>	-Consensus dans la classe politique ; -Les membres de l'équipe dirigeante ne se sont pas candidats ; -Plaidoyer du PNUD dans la mobilisation des ressources	-Absence de capitalisation des techniques et méthodes de mobilisation des ressources ; -Les élections non pas été prévues par les budgets des PTF	-Engagement plus fort de l'Etat dans le financement des élections qui relèvent de la souveraineté nationale ; -Mise en œuvre d'un mécanisme d'évaluation du processus électoral ; -Planification plus rigoureuse du budget et une utilisation rationnelle des ressources ; - que la s/c finance soit considérée comme l'actrice principale dans la gestion des ressources mobilisées ;
<b>LA MISE EN ŒUVRE DU PAPEN Y COMPRIS L'APPUI DE L'UNITE DE GESTION DU PROJET A LA CENI</b>	-Existence d'un panier commun, donc pas de dépenses ciblées ; -Réalisation des objectifs globaux du projet à savoir l'organisation des élections libres, crédibles et transparentes et le renforcement des capacités des membres du processus électoral ;	-Incompréhension entre la CENI et le PNUD ; -Les délais de mise en œuvre étaient très courts ; -La CENI ne voulait pas d'intermédiaire ; -Incompréhension du rôle que devait jouer le PNUD dans la mise en œuvre ; - non respect des procédures de dépenses par la CENI ;	-Mise à la disposition de la CENI et de ses démembrements d'un guide simplifié des procédures de gestion d'un Projet d'élection ; - étoffer la sous commission finance en ressources humaines suffisantes et de qualité ; -Prenant en compte les appréciations positives de certains acteurs du processus électoral, le groupe de travail a salué la mise en œuvre du projet par le PNUD tout en soulignant les difficultés rencontrées. De ce fait recommande la mise en œuvre d'une stratégie efficace de communication sur les modalités de mise en œuvre d'un projet d'appui au processus électoral ;
<b>LE PARTENARIAT</b>	-Partenariat PNUD/PTF/GVT parfait grâce aux concertations entre eux ; chacun a joué	insuffisance/déficit de communication entre le PNUD et l'UE sur certains recrutements ; entre le PNUD et la	-Poursuivre et renforcer le partenariat ; -Privilégier les discussions directes ; -Améliorer la procédure de communication entre : le PNUD et les autres PTF ; le PNUD et la CENI ; la CENI et ses démembrements ;

<b>ACTIONS/ACTIVITES</b>	<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>	<b>Bonnes pratiques et Recommandations</b>
	son rôle, une dynamique d'ensemble ; - les partenaires ont travaillé en symbiose -partenariat PNUD/PTF/CENI tenue régulière de réunions de pilotage qui ont permis de surmonter certaines difficultés ; -Partenariat entre le PNUD, l'ONC, CNDP a bien marché Partenariat entre le PNUD et les OSC n'a pas bien marché	CENI ; entre la CENI et ses démembrements ; - Problème de leadership au niveau de certains membres des osc (Plate-forme) ; -Certains partenaires n'ont pas adhéré au cadre de concertation (usa, canada et Allemagne) ; -Tous les partenaires n'ont pas adhéré au panier commun ;	-Que les OSC s'organisent pour mieux s'impliquer pour être partenaires de mise en œuvre ; -Le partenariat avec les osc a contribué à l'organisation des élections apaisées ; -L'appui technique de IFES a contribué à la réussite du processus électoral ; -Au regard de leur expertise (IFES et NDI) ayant contribué à la réussite des élections, le groupe de travail recommande la poursuite et le renforcement du partenariat avec ces structures ; -Le groupe de travail note que le partenariat avec les PTF a été conduit avec succès et a servi de cadre de confiance et de plaidoyer pour la mobilisation des ressources, de concertation et d'échanges d'informations ; -Encourager les autres PTF à adhérer
<b>Pérennisation des acquis et la planification du cycle élection prévu dans la composante 4 du document du projet</b>			
Formation à la méthode BRIDGE -Acquisition matériel BRIDGE	- Toutes les activités ont été jugées pertinentes		Mise en œuvre immédiate en collaboration avec IFES compte de son expertise dans le domaine
Renforcement du secrétariat administratif permanent par le recrutement, la formation d'agents et la modernisation des équipements			Pour des questions de mobilisation des ressources, d'économie d'échelle, de capitalisation des acquis, et de renforcement institutionnelle le groupe de travail recommande la mise en œuvre immédiate pour assurer la pérennisation de la CENI
Elaboration et mise en œuvre d'un programme de grande ampleur d'éducation à la citoyenneté de la population			Prenant en compte que l'Unicef finance un projet pilote sur l'état civil à l'issue duquel l'UE compte prendre le relais ; Le groupe de travail recommande au PNUD, au gouvernement et à la CENI d'entreprendre des études complémentaires avec ces ressources pour accompagner le processus
Elaboration et mise en œuvre d'un projet de réforme et d'appui à l'état civil permettant la mise en place d'un fichier électoral Conception et élaboration du système d'information géographique (GIS)/carte électorale			Recommande la conduite d'une étude de faisabilité de concert avec le gouvernement



<b>ACTIONS/ACTIVITES</b>	<b>FORCES</b>	<b>FAIBLESSES</b>	<b>Bonnes pratiques et Recommandations</b>
<b>Pérennisation de la CENI</b>	-L'article 12 du Code électoral a prévu un secrétariat administratif permanent ; -Le PAPEN a prévu des activités de renforcement de ce secrétariat par le recrutement, la formation d'agents et la modernisation des équipements		Le groupe de travail recommande ; -CENI/GVT : la mise en œuvre des dispositions de l'article 12 du Code électoral ; -CENI/PAPEN/GVT : l'exécution de l'activité relative au renforcement du secrétariat administratif permanent
<b>Adoption de la biométrie au Niger couplée à l'état civil</b>	L'art.13 du Code électoral a prévu la prise en compte des données biométriques dans l'élaboration du fichier électoral		-Recommande que les fonds soient utilisés pour mener une étude de faisabilité qui concernera les 266 communes

### 5.1.3. Rapport du groupe n°3 :

#### **Thème : Préparation et déroulement des élections**

Dans le cadre de l'évaluation du processus électoral au Niger, un atelier a été organisé par la CENI en partenariat avec le PAPEN et l'IFES du 13 au 15 juin 2011 au palais des congrès de Niamey. Après la cérémonie d'ouverture suivie des différentes communications, trois groupes de travail ont été constitués. Le premier groupe avait pour thème : cadre légal et fonctionnement de la CENI, le deuxième groupe a traité de la question de la mise en œuvre du PAPEN partenariat et mobilisation des ressources, et enfin, le troisième atelier s'est penché sur la préparation et le déroulement des élections. Le groupe n° 3 dont les travaux font l'objet du présent rapport est composé de 25 membres dont la liste est jointe en annexe. De prime abord des discussions ont été engagées pour déterminer la méthodologie de travail. C'est ainsi qu'il a été retenu le principe selon lequel le sujet sera traité par thématiques. Les thèmes traités ont trait à :

- la formation des agents électoraux ;
- la sensibilisation des électeurs ;
- La communication ;
- la logistique ;
- la sécurité ;
- Le fichier électoral ;
- La tenue des bureaux de vote ;
- Le ramassage, la sécurisation et la transmission des résultats ;
- L'observation électorale.

Il s'agit de dresser sur la base des informations disponibles la manière dont les opérations électorales ont été planifiées et conduites ainsi que l'appréciation qu'en ont fait les différents acteurs. La parole a été donnée aux membres des sous commissions de la CENI présents dans

la salle pour entretenir les participants des activités prévues, des activités réalisées, des difficultés rencontrées et enfin des recommandations. Ensuite, la parole a été donnée à la salle qui a eu à faire des commentaires, des observations et des recommandations.

## 1. La formation, la sensibilisation, la communication et l'accréditation.

### a) les prévisions

Dans le cadre de l'organisation des différents scrutins, la CENI a prévu dans son chronogramme des sessions de formation à l'intention des membres de la CENI, de ses démembrements, les membres des bureaux de vote, les journalistes ainsi que la sensibilisation des électeurs. L'objectif visé à travers ces différentes formations est non seulement de permettre à ces acteurs la maîtrise du code électoral pour une meilleure réussite des élections (meilleure transmission des résultats, validation des résultats de tous les bureaux de vote) ; mais aussi de former des formateurs compétents pour dispenser les modules qui leur sont confiés afin de permettre aux membres des bureaux de vote d'assurer efficacement leurs tâches.

La formation vise aussi à amener les journalistes à promouvoir une couverture apaisée des élections afin de prévenir les conflits électoraux. Pour cela les médias doivent observer les règles d'éthiques et de déontologie requises, s'interdire la non publication des résultats des scrutins avant leur publication officielle par la CENI et veiller à l'égal accès des candidats aux médias lors de la campagne électorale. De même, des actions de sensibilisation ont été prévues à l'endroit des électeurs. L'objectif recherché était de permettre un vote massif des électeurs et une maîtrise de la technique du vote par ces derniers.

### b) Les activités réalisées

Conformément à son chronogramme, la CENI a procédé à la formation de ces groupes cibles qui sont les membres de la CENI, de ses démembrements, des membres des bureaux de vote, des journalistes et des électeurs. De même des sessions de formation ont été organisées par la CENI en partenariat avec les bailleurs notamment l'IFES, l'INREC, le NDI, l'ONC, CODDH et le PAPEN. Dans le cadre de la sensibilisation, les médias publics et privés ainsi que les radios communautaires ont été mis à contribution.

### c) Les difficultés rencontrées

- Le délai très court pour organiser huit (8) scrutins en six (6) mois ;
- Le caractère non permanent de la CENI qui limite son efficacité ;
- les activités prévues ont été toutes réalisées, mais de manière tardive faute du déblocage des moyens à temps ;
- L'affichage des dates des scrutins dans les grandes villes n'a pas été réalisé ;
- Les points de presse périodique du président de la CENI n'ont pas été réalisés ;
- Le site Internet de la CENI n'a pas fait l'objet de publicité ;
- L'édition et la distribution tardive des cartes d'électeurs ;
- L'existence des doublons sur le fichier électoral ;
- La modification fréquente des dispositions du code électoral ;
- Certains médias internationaux n'ont pas respecté la consigne selon laquelle seule la CENI est habilitée à diffuser les résultats des élections en premier ;
- Certains membres des bureaux de vote sont inaptes à assurer leur rôle ce qui a conduit à l'annulation des résultats de plusieurs bureaux de vote ;
- Le manque de niveau de certains formateurs de la CENI ;

- La non disponibilité des kits de formation pour membres des bureaux de vote.

d) Les recommandations

- Mettre en place une CENI permanente ;
- Créer un fichier biométrique pour les électeurs ;
- Eviter de modifier le code électoral à l'approche des élections ;
- Constituer une base de données des agents électoraux ;
- Recruter les membres des bureaux de vote sur la base de la compétence ;
- Intensifier la formation des acteurs intervenant dans le cadre des élections ;
- Former les membres des partis politiques et les cadres de l'administration au traitement des dossiers de candidature ;
- Régler la question de l'installation de toute nouvelle assemblée nationale par la CENI
- Dispenser une formation de qualité dans un délai raisonnable ;
- Nomination des présidents des commissions locales au moins quinze jours avant chaque scrutin;
- Créer une synergie entre les différents acteurs de la sensibilisation en amenant la CENI à coordonner les actions de la sensibilisation ;
- Formation en informatique à tous les niveaux pour faciliter le traitement transversal des résultats ;
- Eriger le comité du fichier électoral en une entité autonome de la CENI ;
- Renforcer la supervision des opérations de vote ;
- Réviser la procédure contentieuse des élections devant les tribunaux de grande instance ;
- Prévoir une sanction pour les candidatures multiples.

2. La logistique

a. Les prévisions

La sous-commission logistique de la CENI a prévu dans le cadre de l'organisation des élections générales en collaboration avec le PAPEN un plan logistique qui consiste à commander et à réceptionner du matériel, au colisage, au transport du matériel électoral et des membres des bureaux de vote. De même des opérations de supervision ont été prévues.

b. Les activités réalisées

- La commande du matériel électoral ;
- L'impression des bulletins de vote,
- Le colisage du matériel électoral et sa répartition ;
- Le transport du matériel électoral et des membres des bureaux de vote (Pour cela, il a été mobilisé par scrutin 36 camions, 221 véhicules 4X4 et 12 rotations d'avions pour acheminer le matériel sur le terrain ainsi que 1336 pour le transport des membres des bureaux de vote).

c. Les difficultés rencontrées

- L'impression tardive des bulletins de vote ;
- Les points focaux sont recrutés parmi les personnes qui n'ont pas d'expertise en matière de transport ;

- Quantité de commande des bulletins non respectée par les imprimeurs ;
- Retard dans le déblocage du carburant pour acheminer le matériel ;
- Problème d'isoloir ;
- La mauvaise qualité des véhicules affectés ;
- Le dysfonctionnement de la sous commission logistique entraînant des difficultés d'organisation des commissions locales ;
- La forte centralisation du colisage du matériel électoral ;
- La mauvaise gestion des stocks et des réserves.
- Le problème de l'encre sèche qui était défectueuse.

d. Les recommandations

- Doter la sous commission logistique et moyens suffisants et d'une cartographie du Niger pouvant lui permettre d'exécuter son plan logistique ;
- Recruter les points focaux parmi les personnes de bonne moralité et ayant une expertise en matière de transport ;
- Imprimer les bulletins à temps ;
- Généraliser l'adoption du bulletin unique pour tous les scrutins ;
- Mettre à la disposition des commissions locales tout le matériel et documents électoraux au moins 72 heures avant le scrutin ;
- Respecter l'organisation décentralisée de la CENI dans le domaine de la logistique ;
- Doter les commissions de véhicules adaptés ;
- Renforcer les capacités des logisticiens nationaux ;
- Responsabiliser les membres de la sous commission logistique à tous les niveaux et les sanctionner en cas de faute ;
- Instaurer un système de contrôle du matériel livré ;
- La sous commission logistique doit réceptionner le matériel de concert avec la sous commission administrative ;
- Prendre des dispositions pour un autofinancement des élections ;
- Mettre en place une CENI légère permanente ;
- Adopter un texte qui régleme l'allocation des avantages et indemnités accordés aux membres de la CENI.

### 3. La sécurité

#### A. Les prévisions

La sous commission sécurité de la CENI a élaboré une feuille de route qui tient compte du contexte, des enjeux, des risques potentiels ainsi que la recherche d'équipements divers en vue de la sécurisation des opérations électorales.

#### B. Les activités réalisées

- Exécution d'un programme de formation à l'intention des FDS ;
- Prise de dispositions pour un bon déroulement des opérations électorales ;
- Assurer la coordination des activités pour toutes les FDS.
- Sensibilisation des présidents des commissions locales sur les attitudes concourants à assurer la sécurité du scrutin ;

- Escorte et mise en place du matériel électoral ;
- Escorte des observateurs nationaux et internationaux ;
- Interpellation des personnes ayant commis des infractions au code électoral.

#### C. Les difficultés rencontrées

- Insuffisance de couverture physique du territoire en raison de son immensité et de l'effectif réduit des FDS ;
- Manque de moyens de liaison dans les zones éloignées non couvertes par les réseaux traditionnels ;
- Insuffisance du matériel de maintien de l'ordre ;
- Insuffisance de coordination avec les autres sous commissions notamment la sous commission logistique qui envoie très souvent son plan de déplacement en retard.

#### D. Les recommandations

- Réviser à la hausse des effectifs des FDS ;
- Doter les présidents des CENI éloignées des moyens de communication adéquats ;
- Une meilleure collaboration avec les autres sous commissions ;
- Doter les FDS des moyens nécessaires pour l'accomplissement de leurs missions ;
- Pérenniser la formation des FDS sur la question de la sécurité des élections ;
- Créer une force mixte qui prend en compte toutes les FDS ;
- Instaurer une discipline sécuritaire au niveau des états majeurs des partis politiques pour qu'il travaille en synergie avec les FDS;
- Sensibiliser les observateurs quant aux consignes de sécurité.

### 4. Le fichier électoral

#### Les activités prévues

- Réaliser un recensement électoral ;
- Elaborer une liste électorale informatisée permanente ;
- Etablir et mettre à jour un fichier électoral.

#### Les activités réalisées

- Edition des listes et des cartes d'électeurs ;
- Fusion des fichiers 2009 et 2010 et édition des listes d'émargement.

#### Difficultés rencontrées

- Déficit ou manque de coordination entre le comité chargé du fichier et la CENI dans le processus de préparation et d'exécution des opérations électorales ;
- Code électoral corrigé sans prendre en compte les avis du comité du fichier ;
- Fiches de recensements entachés d'erreurs ;
- Cartes mal distribués ;
- Création des nouveaux bureaux de vote par la cellule informatique sans informer le comité et la CENI ;
- L'existence des doublons ;

- La dissolution prématurée du comité qui a pour conséquence l'inachèvement de ses activités;
- Les insuffisances du Code électoral.

#### Les recommandations.

- Réviser le code électoral pour corriger les insuffisances ;
- Mise en place d'un cadre d'échanges d'information entre le MI (Ministère de l'intérieur), MJ (Ministère de la justice), MAE (Ministère des affaires étrangères), INS (Institut national de la statistique), IGNN (Institut géographique national du Niger) et le MP (Ministère de la population) en vue de la création d'un référentiel pouvant servir de base au recensement général de la population et au fichier électoral biométrique ;
- Acquisition complémentaire des licences CAL pour oracle et Windows server.

### 5. L'observation des élections

#### Les activités prévues

- Mettre à la disposition des observateurs qui en font la demande, des autorisations pour observer les élections sur tout le territoire national ;
- Elaboration d'un guide de l'observateur ;
- Mise à disposition des observateurs des documents et informations dont ils ont besoin (constitution, code électoral, guide pratique, liste d'implantation des bureaux de vote...).

#### Les activités réalisées

- Toutes les activités prévues ont été réalisées ;
- Les difficultés rencontrées ;
- Inexistence d'un cadre précis des observations électorales.

#### Les recommandations

- Définir un cadre normatif des observations des élections qui tienne compte des normes régionales et internationales en la matière.

### 6. Recommandations générales

- Créer un cadre de travail adapté en vue d'une bonne gouvernance de la CENI ;
- Elaborer un manuel de procédures administrative et financière de la CENI ;
- Numériser toutes les archives de la CENI depuis sa création afin d'en faciliter l'exploitation ;
- Conserver sous forme de manuel, les listes électorales en vue de faire l'économie de leur utilisation pour des scrutins successifs.

## **5.2. Annexe n°2 : Exposés présentés en plénière :**

### 5.2.1. Thème 1 : Cadre légal et fonctionnement de la CENI (Par Mr Yacouba Soumana/Magistrat Président de la sous commission administrative et juridique CENI)

#### **Bref aperçu du Cadre Légal des élections**

Il faut rappeler que le 18 février 2010, le Niger a connu un coup d'Etat militaire. A la suite de cette intrusion de l'armée sur la scène nationale, la constitution de la 6eme République a été suspendue ainsi que l'essentiel des institutions qu'elle consacrait. Les militaires dans leurs déclarations promettaient un retour rapide à l'ordre constitutionnel normal. C'est ainsi qu'une commission des textes fondamentaux composée d'éminentes personnalités reconnues pour leurs compétences et leurs expériences juridiques a été mise en place pour proposer des textes de loi.

A coté de cette commission, il a aussi été créé le Conseil Consultatif National (CCN), qui de part sa composition reflète les différentes sensibilités de la nation et donne des avis sur les textes sus- indiqués devant régir la 7eme République. Il faut dire qu'en matière électorale, la situation de départ est qu'il y avait un Code électoral consensuel de 2004 mais qui malheureusement a fait l'objet de plusieurs modifications en 2009, ce qui le rendait du coup contesté et inapplicable. La question était dès lors de savoir comment adopter un code électoral consensuel ? Ainsi, un processus d'adoption des textes devant régir les élections a été mis en place. Ce processus a été battu d'abord par:

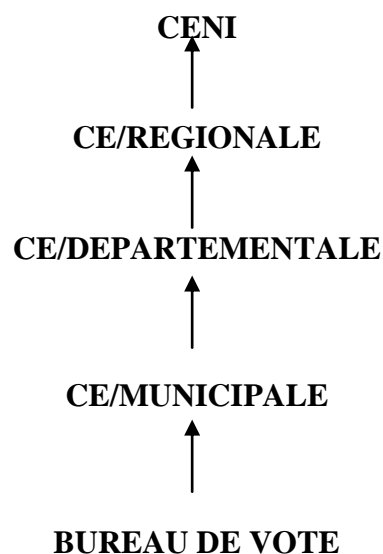
- Le travail de la commission des textes fondamentaux (travail innovant) ;
- L'examen par le Conseil Consultatif National (CCN) (travail consensuel) ;
- L'apport de la CENI (travail pragmatique).

#### ▪ **Le Cadre organisationnel de la CENI**

**Structure Constitutionnelle**, la CENI est l'une des principales institutions démocratiques de notre pays, au regard de sa composition, de sa mission et de sa place au sein de notre loi fondamentale.

#### ▪ **La CENI et ses démembrements**

**La hiérarchie des structures de la CENI**



La CENI est Indépendante de tout pouvoir, organisation ou autorité et jouit de l'autonomie de gestion, d'organisation et de fonctionnement. Malgré la hiérarchie d'ensemble, chaque structure locale garde son autonomie et ses responsabilités. Pour l'accomplissement de sa mission, la CENI est amenée à travailler en étroite collaboration avec des structures étatiques que j'appellerai les premiers partenaires stratégiques et d'autres partenaires non moins importants comme les partis politiques, les médias, la société civile, etc.

▪ **Les Partenaires étatiques de la CENI**

**Le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses (MISD/AR) :** Autorité nationale et surtout déconcentrée, représentant l'Etat chargée d'appuyer la CENI et ses démembrements (commissions locales, C.A.) – *art.19 C.E.* alinéa 5 et 6. L'indépendance de la CENI ne signifie pas qu'elle doit ignorer les autorités administratives. Elle doit travailler en synergie avec ces autorités pour une parfaite réussite de sa mission. Du reste celles-ci sont tenues de par le Code électoral de lui apporter le concours nécessaire.

Sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à la révocation, les autorités administratives sont tenues d'apporter à la CENI leur concours à l'occasion de l'organisation des élections. Les mêmes sanctions sont encourues en cas d'immixtion dûment constatée dans l'organisation et le déroulement des opérations de vote par le président de la CENI locale.

En cas d'urgence, les sanctions sont prises immédiatement par l'autorité de tutelle sur rapport du président de la CENI sans préjudice des sanctions pénales prévues par la loi.

**Le Ministère de la Justice à travers les TGI :** Nouvelles dispositions Constitutionnelles (art.166) et ord.2010-51 du 14 Sept. 2010 pour ce qui concerne l'éligibilité des candidats, le contrôle, la régularité, la transparence, la sincérité et la proclamation des résultats des élections locales avec recours devant Conseil d'Etat.

**La Cour Constitutionnelle (CCT) :** Juge des élections- Valide les candidatures, statue sur les réclamations, traite des recours pour excès de pouvoir en matière électorale et proclame les résultats définitifs des élections présidentielles, législatives et du référendum.

**L'Observatoire National de la Communication (ONC):** Institution Constitutionnelle pour l'accès équitable aux médias (art.54 et 55 du C.E.) en rapport avec les médias publics et privés.

1. **Art. 54 alinéa 3-** L'autorité chargée de la régulation de la communication et le ministère chargé de l'intérieur veillent à l'application stricte de cette interdiction.
2. **Art. 55 -** La loi détermine les conditions d'accès aux moyens de communication de l'État par les partis politiques et les candidats indépendants.

▪ **Les Partenaires non étatiques de la CENI**

Les partis politiques et autres acteurs de la Société civile (Représentation au sein de la CENI et de ses démembrements (Art.11 C.E.), Représentation dans les Commissions Administratives, Comité chargé du fichier électoral des partis légalement reconnus et *effectivement représentés dans la commune* (art. 14 et 15 C.E.)Préparation des dossiers de



candidatures, désignation des délégués, proposition de personnes susceptibles d'être nommées Présidents et membres bureaux de votes.

### **Le Fonctionnement de la CENI**

La CENI et ses attributions ;

La CENI est chargée de l'organisation, du déroulement et de la supervision des opérations électorales et référendaires (Art.9 du C.E.). Les attributions de la CENI sont précisées à l'article 16 du CE ;

Dans cet article, il est précisé que La CENI est chargée de la bonne exécution des opérations électorales, de leur organisation matérielle, de l'implantation et de la composition des bureaux de vote, elle est garante de la régularité des opérations de vote, et assure le libre exercice des droits des électeurs. Elle est également chargée de la centralisation des résultats, de la publication des résultats provisoires et de leur transmission à la cour constitutionnelle. Elle assure la conservation et la gestion du fichier électoral. Elle veille au respect des lois et règlements en matière électoral ainsi qu'à l'information des électeurs, et prend toute initiative et disposition concourant au bon déroulement des opérations électorales et référendaires.

Le fonctionnement: Comment la CENI exerce t-elle ses attributions?

L'article 17 Code électoral donne la composition des Commissions électorales locales. L'article 18 du Code électoral précise l'organisation et le fonctionnement de la CENI

Les commissions électorales locales sont donc à l'image- *pas à l'identique*- de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI). Les commissions électorales locales qui sont au nombre de 310 se répartissent en commissions électorales régionales (8), départementales (36), communales (266). Les présidents de ces commissions sont les interlocuteurs directs du président de la CENI. Il existe une hiérarchie fonctionnelle et non de subordination entre les différents présidents.

### **Les présidents des Commissions électorales régionales (CER)**

- Au nombre de huit (8), ils sont les représentants du président de la CENI au titre de la région ;
- Ils reçoivent et exécutent les décisions prises par la CENI dans le cadre de l'organisation pratique des élections ;
- Ils peuvent aussi prendre des initiatives, tout en respectant les dispositions du Code électoral et en informer le président de la CENI ;
- Ils sont également les interlocuteurs de la CENI auprès des autorités administratives, qui les assistent dans leurs tâches, notamment dans la mise en place des commissions des niveaux inférieurs ;
- Ils sont de fait les coordonnateurs et conseillers des activités des différentes commissions locales à savoir : départementales et municipales qui existent dans la région ;
- Ils mettent à la disposition de ceux-ci, la logistique, les documents et matériels électoraux et tous autres moyens en provenance de la CENI, et nécessaires au bon fonctionnement de leur commissions respectives ;
- Les résultats provisoires des recensements effectués par les commissions régionales sont immédiatement communiqués à la CENI par leur présidents en présence des autres membres des dites commissions.

### **Les présidents des Commissions électorales départementales (CED)**

- Les commissions électorales départementales sont au nombre de 36. Leurs présidents sont nommés en même temps que les présidents des commissions régionales dont ils en sont de fait les interlocuteurs directs ;
- Ils coordonnent les activités des commissions électorales communales. Ils signent les procurations ainsi que les récipiés et se chargent du transport des membres des bureaux de vote, des matériels et documents électoraux ;
- Ils gèrent les crédits mis à leur disposition par la CENI via les commissions régionales ;
- Les résultats provisoires des recensements effectués par les commissions électorales départementales sont immédiatement communiqués à la CER en présence des autres membres des dites commissions.

### **Les présidents des Commissions électorales municipales (CEM)**

- Les commissions électorales municipales constituent l'avant dernier maillon –juste avant les bureaux de vote- de la chaîne organisationnelle des élections ;
- Au nombre de 266, leurs présidents sont aussi nommés dans les mêmes conditions que les autres présidents et jouent pratiquement le même rôle ;
- Leurs interlocuteurs directs sont les présidents des commissions départementales.
- Ils sont les premiers à veiller au respect des dispositions des articles 74, 77, 78, 80, 82, et 86 ;
- Aussi, les résultats provisoires recensés au niveau communal sont communiqués sans délais à la commission électorale départementale ;
- Pas moins de 20 articles importants du Code électoral évoquent et impliquent le rôle et la responsabilité des commissions électorales locales.

### **Il s'agit des articles :**

6. 10. « le refus délibéré et manifeste d'une structure de siéger au sein de la CENI entraîne de facto sa non représentation au niveau des démembrements de la dite commission » ;
7. 11. S'agissant de la prestation de serment: «il en sera de même pour les présidents, les vice présidents, et les rapporteurs de la CENI au niveau régional, départemental, et communal devant le tribunal de grande instance et le tribunal d'instance selon le cas... Quant aux membres, présidents et secrétaires des bureaux de vote, il leur sera présenté le livre saint de leur confession par une personne qualifiée désignée par l'autorité administrative du chef lieu de la dite circonscription électorale en présence du président de la commission électorale locale lors de leur formation ou au besoin le jour du scrutin dans les bureaux de vote avant ou au cours des opérations de vote.
8. 40. « Les cartes d'électeurs non distribuées sont centralisées par les commissions électorales locales et renvoyées au Secrétariat Général Permanent de la CENI » ;
9. 62. « Le scrutin es ouvert à 8h et clos à 19h.Toutefois, la CENI peut pour faciliter aux électeurs l'exercice de leur droit de vote, avancer l'heure d'ouverture ou retarder l'heure de clôture dans certaines circonscriptions électorales » ;
10. 74. «Le vote par procuration est admis en cas d'incapacité physique ou d'empêchement majeur...Sont déclarées comme valables les seules procurations établies par les présidents des commissions électorales locales et conformément au modèle défini par la CENI » ;
11. 77. Un arrêté du président de la CENI fixe le nombre de bureaux de vote ainsi que le nombre d'électeurs par bureau de vote sur proposition des commissions locales. Ces propositions sont faites après consultation des autorités administratives et coutumières ;

12. 81 La composition d'un bureau de vote (1 président, un secrétaire et 3 assesseurs) « La composition d'un bureau de vote doit refléter la représentation des partis politiques en compétition » ;

13. 82 Le candidat, le parti ou groupement de partis délivrent à leurs délégués un mandat en double exemplaires comportant le logo de leur structure, leur prénom, nom date et lieu de naissance ainsi que le nom du bureau où il sera en mission. Le mandat est présenté au président de la commission électorale locale pour visa et enregistrement au moins deux (2) jours avant l'ouverture du scrutin; ce mandat sert de titre et garantit les droits attachés à la qualité de délégué ».

• **La transmission des résultats:** Le recensement des voix est assuré :

131 au niveau de la commune par la commission électorale en présence d'un délégué par candidat, par parti politique ou par liste de candidats. Les résultats provisoires sont communiqués sans délai à la commission électorale départementale.

132 « Au niveau départemental par la commission électorale départementale »

« Les résultats des recensements effectués par les commissions électorales départementales et communales sont communiqués immédiatement à la commission électorale régionale par les présidents respectifs en présence des membres des dites commissions électorales ».

133 « au niveau régional par la commission électorale régionale. Les résultats provisoires des recensements effectués par les commissions régionales sont immédiatement communiqués à la Commission Électorale Nationale Indépendante par leurs présidents en présence des membres des dites commissions.

134 « Au niveau national par la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) qui centralise les résultats. Elle procède à la proclamation et la diffusion des résultats provisoires des élections ». « Ces résultats sont immédiatement transmis à la Cour Constitutionnelle pour validation et proclamation des résultats définitifs ».

- Cas des circonscriptions électorales dites spéciales (Ordonnance n°2009-004/ PRN du 18 août 2009) fixe le nombre de circonscriptions électorales spéciales à huit (8) ;
- Chaque circonscription électorale spéciale élit un député ceci pour une représentation équilibrée des ethnies du Niger.

#### ▪ **Conclusion**

Le Dispositif légal mis en place pour régir les élections au Niger s'est toujours appuyé sur les valeurs cardinales de la neutralité et de la transparence afin d'éviter toutes contestations des résultats issus des urnes. Cette vision des élections a prévalu dans le processus d'adoption de la Constitution et du Code électoral. Ceci est à la base sans nul doute de la réussite des scrutins réalisés dans un temps record permettant le retour du Niger dans le concert des nations démocratiques. De notre point de vue la CENI nigérienne constitue incontestablement un modèle; ses nombreuses expériences méritent d'être pérennisées.

5.2.2. Thème 2 : Mise en œuvre du PAPEN, partenariat et mobilisation des ressources (par Mr Salissou Moussa)

**INTRODUCTION :**

- Instabilité politique en 2009 et coup d'Etat militaire le 18 février 2010 ;
- Requête du Gouvernement aux Nations Unies ;
- Mission Evaluation des Besoins (NAM) du 14 au 24 juin ;
- Acceptation Nations Unies pour Assistance Electorale (Résolution 46/137 adoptée en 1991 par Assemblée générale Nations Unies donnant mandat au PNUD ;
- Elaboration PRODOC ;
- Signature du PRODOC 07 septembre 2010 alors que le Referendum est prévu le 31 octobre 2010.

**PAPEN :**

- Mobilisation des ressources pour accompagner Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) dans l'organisation scrutins suivants :
  - Referendum constitutionnel ;
  - Elections locales (régionales et municipales) ;
  - Elections législatives et présidentielles 1<sup>er</sup> tour ;
  - Election présidentielle.
- Préfinancement PNUD (2.897.525) dollars ;
- Première contribution signée avec UE : 14 septembre. Montant = 3.345.000 Euros dont 3.177.150 décaissées le 29 septembre 2010.

N°	Désignation du donateur	Montant dans la monnaie du donateur	Montant en dollars US
1	PUND (00012-fund 04000)	1.000.000	2.005.003,00
2	France (00112)	1.000.000 Euros	1.360.544,22
3	Union Européenne (00280)	19.500.000 Euros	25.922.263,71
4	Danemark (00095)	5.000.000 DKK	940.213,24
5	Suisse (00232)	915.000 Francs Suisse	929.217,02
6	Luxembourg (00155)	770.000 Euros	1.030.789,83
7	Belgique (00061)	2.000.000 Euros	2.628.120,89
8	Japon (00141)	1.000.000.000 FCFA	2.040.816,33
9	Espagne (00012-fund 20012)	1.000.000 Dollars US	1.000.000,00
<b>Total en Dollars US : 37.856.968,24</b>			

**NB :** La contribution du PNUD indiquée dans ce tableau n'intègre pas les véhicules, le matériel informatique et de bureau dont le montant s'élève à 276.965 Dollars US.

**AUTRES RESSOURCES**

- Contribution du Gouvernement (pm) ;
- Contribution partenaires hors PAPEN (Nigeria, IFES, NDI, etc-pm).

Modalité exécution PAPEN : Direct implementation (DIM)

### **Pourquoi modalité NIM :**

- Sensibilité politique ce qui nécessite une impartialité et une neutralité absolues ;
- Expérience du PNUD dans la coordination des ressources des bailleurs de fonds, justification des dépenses, rapports ;
- Accès au Réseau PNUD et Expertise technique et spécialisée du PNUD en matière reconnue ;

Autres capacités : logistique, appui de PSO, Roster, etc....

### **Modalité exécution PAPEN : Direct implementation (DIM)**

- Responsabilité globale de l'exécution

### **PRINCIPE FONDAMENTAL :**

PNUD est responsable de la mise en œuvre du  
Assistance Electorale :

- Formulation du PRODOC
- Mobilisation et gestion des fonds
- Rapports activités et financiers aux Bailleurs

Modalité pour privilégier transparence et équité dans la passation des marchés

#### **1. Matériel électoral non disponible localement ou sensible**

- Compétition internationale exécutée par PNUD à travers PSO (urnes, scelles de sécurité pour les urnes, encre et tampons encreurs, cachets à cire, lampes à éclairage autonome)

#### **2. Matériel électoral pouvant être achetée localement**

- Compétition nationale exécutée par PNUD (enveloppes, isoairs, cartons, compléments lampes autonomes)

Action	Responsable
1. Transmission quantité et spécifications	CENI Appui PNUD-UGP
2. Appels d'offres (AO)	PNUD
3. Evaluation offres	PNUD personne ressource CENI
4. Contractualisation	PNUD
5. Gestion prestataires et contrôle qualité	PNUD
6. Paiements prestataires	PNUD après certification services rendus par CENI

### **DE LA MODALITE DIM A NIM (national implementation)**

#### **PRINCIPES NIM :**

Règles et procédures du Gouvernement conformes aux standards internationaux en matière : Finances, achats, ressources humaines, évaluation, etc. Ces règles et procédures doivent donner une assurance au PNUD et aux bailleurs de fonds que les ressources mises à dispositions seront gérées en respectant les principes suivants :

- Impartialité/équité ;
- Transparence ;
- Intégrité ;
- Compétitivité sur le plan international.

### **Ouverture dans la modalité de mise en œuvre de DIM par le Niger**

- Protocole d'accord (MOU) signé entre CERNI et PNUD le 20 décembre 2010 : Répartition responsabilités ;
- PNUD assure la responsabilité globale de l'exécution ;
- Mais CENI partenaire mise en œuvre certaines activités, Applique les procédures nationales.

## Modalités NIM

### ❖ Exécution CENI

Entité nationale chargée des élections exécute certaines activités

### ❖ Sélection prestataires

Compétition nationale

### ❖ Procédure d'exécution

Conformes standards assistance électorale internationale

Action	Responsable	PNUD-UGP
1.Evaluation technique conjointe capacités imprimeries nationales	CENI-PNUD	Assistance technique
2.Appels d'offres	CENI	Assistance technique Approbation dossiers AO
3.Evaluation offres	Comite mixte 2 CENI, 2 PNUD, 2 partenaires	Assistance technique
4.Contractualisation	CENI	Revue/validation termes des contrats
5.Gestion prestataires et contrôle qualité	CENI	Monitoring exécution et contrôle qualité
6.payements prestataires	CENI certification services rendus	Payement direct Avance démarrage max 20% contrat

### ➤ Moyens financiers :

- Budget total adoptée par CENI : 49.500.000 de dollars US ;
- Budget PAPEN : 40.972.222,37\$ US ;
- Montant mobilisé dans cadre PAPEN : 38 millions dollars environ en l'espace de quatre mois.

### ➤ Moyens humains :

- Mise en place Unité Gestion Projet : 15/09/2010 ;
- Conseiller technique principal (CTP) ;
- Spécialiste en logistique et opérations électorales ;
- Spécialiste financier ;
- Expert en formation/communication/sensibilisation financé par Union ;
- Recours appuis ponctuels experts logisticien et experts en conception et impression documents électoraux ;
- Personnel d'appui.

## PARTENARIAT PNUD-CENI-GOUVERNEMENT

- Plaidoyer PNUD mobilisation ressources pour financement activités CENI ;
- CENI agent de mise en œuvre certaines activités PAPEN ;
- PNUD accompagne CENI en renforcement capacités (appuis conseils, UGP disposition CENI) ;
- Plaidoyer PNUD/PTF en direction Gouvernement.

#### **PARTENARIAT PNUD-SOCIETE CIVILE**

- Collaboration avec certaines OSC dans mise en œuvre PAPEN ou autres activités concourant atteinte objectifs PAPEN.

#### **PARTENARIAT ENTRE MEMBRES PAPEN**

- Contributions PAPEN ;
- Accompagnement CENI réunions comité de pilotage par des orientations, décisions et divers appuis ;
- Cas spécifique PNUD-UE : Accord cadre administratif et financier « FAFA » signé 29 avril 2003 par Communauté européenne (CE) et Nations Unies, Directives opérationnelles sur mise en œuvre programmes assistance électorale et projets, signé entre CE-PNUD 1<sup>er</sup> juillet 2008

#### **PARTENARIAT PNUD-PARTENAIRES HORS PAPEN**

- Union africaine, CEDEAO, UEMOA, OIF à l'occasion observations électorales ;
- IFES, NDI partenariat dans cadre PAPEN (comité technique et concertation)

#### **CONTRAINTES**

- Délais très courts ;
- CENI Ad hoc ;
- Formation et internalisation des procédures PNUD par la CENI. Pour certains dépouillements, comité a été obligé de se réunir en plusieurs séances pour finaliser analyse ;
- Insuffisance de communication ;
- Accès imprimeries et collaboration avec imprimeurs difficiles pour experts PNUD ;
- Etendue territoire, pays très vaste, délais colissage et acheminement augmentent pression sur impressions ;
- Travail en équipe (UGP/CENI) devant se faire en amont n'est pas systématiquement réalisé ;
- Composition UGP pas de nature à faire face au défi opérationnel de l'organisation scrutins dans délais retenus ce qui a été comblé en renforçant l'équipe avec un expert international dès décembre ;
- Mise en place tardive UGP ;
- Difficultés dans mise en œuvre effective protocole accord ;
- Nécessite d'une CENI permanente ;
- Accompagnement communauté internationale ;
- Membres comité évaluation offres et ceux du CAP ont fait preuve grande disponibilité pour faire face aux sollicitations de dernière minute ;
- Signature MOU comme solution difficultés inhérentes respect procédures délais courts et non flexibles ;
- Modalité fast track ;
- Recours aux experts en suivi technique et conception bulletins de vote a été une bonne pratique ;
- Contribution renforcement capacités CENI ;
- Introduction Bulletin unique ;
- Indépendance de la CENI très importante dans conduite processus ;
- Anticipation par PNUD dans les actions ;
- Missions appuis EAD, Task Force Union Européenne/PNUD de Bruxelles Bureau ont permis de surmonter beaucoup de difficultés ;

- Accompagnement partenaires techniques et financiers (comité de pilotage et comité technique) ;
- Rôle du Conseil national de dialogue politique ;
- Le partenariat PNUD/Union européenne et PNUD avec les autres partenaires techniques et financiers tout au long du processus électoral nigérien a constitué un exemple à suivre.

Après élections crédibles, légitimes et conformes aux standards internationaux :

- Renforcement durable capacités : développement professionnel ; renforcement institutionnel de gestion des processus électoraux dans perspective développement continu des capacités des acteurs institutionnels (CENI, Ministère de l'intérieur) et des organisations de la société civile travaillant dans le domaine électoral ;
- Niger doit envisager inscrire dans dynamique mondiale cycle électoral ;
- Envisager mise en place CENI pérenne.

Malgré délais courts, contraintes, processus Niger a abouti grâce aux efforts consentis par tous les acteurs gouvernementaux, CENI, société civile, médias, partis politiques, partenaires et forces de défense et de sécurité : Referendum constitutionnel tenu 31 octobre 2010, élections locales (régionales et municipales) 11 janvier 2011, élections législatives et présidentielles 1<sup>er</sup> tour, 31 janvier 2011 2eme tour élection présidentielle 12 mars 2011.

Ces élections ont permis au Niger d'avoir un Président de la République démocratiquement élu, des conseillers régionaux, urbains et municipaux, une Assemblée nationale, Haute cour de justice, etc ouvrant la voie à un cadre propice d'exercice du pouvoir démocratique et au développement.

Au bout du compte, les nigériens ont voté dans le calme et un climat apaisé.

### 5.2.3. Thème 3: Préparatifs et déroulement des opérations de vote (par Mr Noma Ibrahim)

#### **INTRODUCTION :**

Mesdames et Messieurs les participants à cet atelier, parler des préparatifs et déroulement des opérations de vote des élections de 2010-2011 au Niger revient d'abord à se placer dans le contexte extrêmement difficile pour la mise en œuvre des décisions contraignantes auxquelles la Commission Nationale Indépendante(CENI) devrait faire face. En effet d'octobre 2010 au 12 mars 2011 la CENI se devait de tenir les scrutins: référendaire, municipal, régional, conseillers de ville et d'arrondissement, législatif, présidentiel 1er tour et présidentiel 2ème tour soient (8) scrutins en 5 mois et demi.



**COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE**

**SOUS COMMISSIONS DE LA CENI : SCAJ    SCL    SCCA    SCS    SCF**

**TEXTES   RECEPTION   SENSIBILISATION   SECURITE   EXECUTION   DOCUMENTS   COLISAGE  
RENCONTRE DU BUDGET   SUPERVISION   MISE EN FORMATION   RECHERCHE   FORMATION  
PLACE   ACCREDITATION   FINANCEMENT   RECEPTION GUIDE**

**DEMEMBREMENTS DE LA CENI**

	Enveloppes kraft	Env. bulle	Pv, Trv, code, Constit., Autocol.	Encre sèche	Bulletin	Véhicule	Cachet à voter	Tampon encreur	Cachet à cire
<b>Référendum</b>	69.000	7.100.000	225.000	---	---	1.742	---	43.000	12.000
<b>Locales</b>	---	---	230.000	---	339.004.610	---	---	---	---
<b>Législatives et 1er tour présidentielle</b>	---	---	191.000	45.000	48.518.120	---	21.944	---	---
<b>2ème tour présidentielles</b>	---	---	292.000	---	12.650.000	---	---	---	---

## CARACTERISTIQUES DE CHAQUE ELECTION :

### ● *REFERENDUM 31 OCTOBRE 2010*

- Fichier électoral;
- Chronogramme;
- Budget;
- Cartes d'électeurs.

### ● *LOCALES 8, 11, 12, 13 JANV. 2011*

- Listes électorales;
- Cartes non distribuées;
- Gestion TGI;
- Listes des partis revues.

### ● *PRESIDENTIELLE 1ER TOUR, LEGISLATIVES 31 JANV 2011*

- Invalidation des listes des partis politiques;
- Tentative de report des élections;
- Déstabilisation de la CENI.

### ● *PRESIDENTIELLE 2EME TOUR; 12 MARS 2011*

- Climat plus ou moins apaisé

## DEROULEMENT DES OPERATIONS DE VOTE :

### • *REFERENDUM*

- Acceptable car sans grand enjeu pour les partis politiques;
- Seul enjeu à la CENI : taux de participation (T.P) 52,65%.

### • *LOCALES*

- Election test pour les partis politiques;
- Tenue sur trois jours pour certains cas;
- 9 communes invalidées pour diverses raisons;
- Globalement acceptées ;
- T.P 45,50%.

### • *PRESIDENTIELLES 1er TOUR, LEGISLATIVES*

- Tension supposée non intervenue;
- Amélioration par rapport aux locales;
- Problèmes logistiques à moindre échelle;
- Transmission des résultats dans les délais;
- T.P 52,65% (CENI).

### • *PRESIDENTIELLE 2ème TOUR*

- Logistique parvenue à temps;
- Nette amélioration dans l'organisation;
- Résultats parvenus à temps;
- Résultats acceptés par les deux candidats;
- T.P 48,17%.

**Pendant tout le processus retenons que:**

- La sécurité était au rendez-vous;
- La supervision le jour du scrutin était de mise;
- Les quelques rares infractions à la loi réprimées;
- La formation améliorée à mesure qu'on avançait;
- La sensibilisation à jouer un rôle capital;
- Les observateurs nationaux et internationaux ont accompagné le processus.

**Innovations:**

- Gestion des ressources financières;
- Promotion des points focaux;
- Gestion des élections par les TGI ;
- Utilisation des bulletins uniques;
- P.V pour affichage;
- Formation des F.D.S;
- CENI à géométrie variable.

**RECOMMANDATIONS:**

- Régler la question de l'état civil au Niger;
- Aller vers un fichier biométrique prenant en compte les Nigériens de l'extérieur;
- Mener une réflexion soutenue sur l'indépendance financière de la CENI;
- Revisiter le Code électoral pour lever certaines difficultés d'applications;

**CONCLUSION :**

Peut mieux faire!!!!

5.2.4. Thème 4 : Le fichier électoral : impacts sociopolitiques sur le processus électoral (par Mr Moussa Abdou)

I. Contexte

Le contexte était caractérisé par :

- L'avènement au pouvoir du Conseil suprême pour la restauration de la démocratie par suite du Coup d'Etat du 18 février 2010 ;
- La volonté affichée par les plus hautes autorités du pays d'organiser le référendum, les élections locales, présidentielles et législatives au cours d'une transition de douze (12) mois ;
- L'élaboration d'un nouveau Code électoral qui consacre en son article 13, la création d'un comité chargé du fichier électoral.

II. Cadre Institutionnel

Il se caractérise par les points suivants :

- Ce comité est placé sous la tutelle de la CENI conformément au Code électoral ;
- Ses membres ont été nommés par décret n° 2010-520/PCSRD du 28 juin 2010 ;
- Ses attributions consistent à : i)réaliser un recensement électoral en vue de mettre en place un fichier électoral ; ii)veiller à l'élaboration d'une liste électorale informatisée permanente et garantir la régularité de l'opération ; iii)établir et mettre à jour le fichier électoral ; iv)Reprendre le fichier électoral en cas de besoin ;
- Le comité est dirigé par un coordonnateur national nommé par arrêté du président de la CENI.

### III. État du fichier avant révision

Cet état se présente comme suit :

- 266 tables MS Access ;
- 6.082.144 électeurs répartis dans 19.329 bureaux de vote ;
- Le champ « sexe » renseigné sur fichier 2009 mais effacé ;
- Aucune plateforme informatique fiable ;
- Aucune procédure rationnelle de sauvegarde ;
- Programmes de gestion inexistant ;
- Interface de saisie sans aucun contrôle.

### IV. La révision exceptionnelle

Les points marquants de cette révision exceptionnelle ont été :

- L'audit organisé du 10 au 25 juin 2010 par l'Organisation intergouvernementale de la francophonie (OIF) ;
- Les entretiens des auditeurs avec les acteurs politiques, la Société civile et la CENI ;
- Des constats desquels se dégage le fait qu'il y avait un fichier 2008 validé en 2009 et qui était relativement acceptable pour servir de base correcte à une révision exceptionnelle ;
- La durée est de dix (10) jours allant du 10 au 19 juillet. Elle a été prorogée de trois jours (20, 21 et 22 juillet) suite à des difficultés d'ordre matériel (manque de pièce d'état civil requise par le code électoral).

L'organisation de la révision exceptionnelle a donné lieu à :

- La nomination des coordonnateurs régionaux ;
- L'activation des commissions administratives communales ;
- L'installation du comité le 30 juin 2010 ;
- La tenue de la 1ère réunion plénière du comité pour élaborer et adopter son règlement qui prévoit : i)un sous comité administratif et juridique ; ii)un sous comité logistique ; iii)un sous comité communication ; iv)un sous comité finance ;
- L'élaboration d'un règlement intérieur rejeté par la CENI ;
- La proposition par la CENI de l'arrêté n° 005/P/CENI du 30 juin 2010 rejeté par le comité ;
- La mise à l'écart de fait des membres du comité dans le processus de préparation et d'exécution de la révision exceptionnelle du fichier.

Mis à part la formation des agents recenseurs qui a été conjointement menée avec les membres de la CENI, aucun membre du comité n'a participé à la confection des documents de recensement, la conception des messages de sensibilisation, la mise en place des documents sur le terrain, celle des cartes d'électeurs et des listes électorales.

Les conséquences qui en ont résulté se présentent comme suit : i) Code électoral corrigé sans prendre en compte les avis du comité (sexe comme attribut de l'électeur par exemple) ; ii)Fiche de recensement entachée d'erreur ; iii)Cartes mal distribuées, etc.

### V. Recensement des Nigériens à l'extérieur

Cette opération n'a pas été réalisée pour les raisons suivantes : i)difficulté à mettre en oeuvre les prescriptions du Code électoral ; ii)sous évaluation des moyens nécessaires à cette opération ; iii)insuffisance des textes encadrant l'opération.

## VI. Polémiques autour du fichier électoral

La première polémique a résulté de : i) l'édition séparée des listes et cartes d'électeurs 2009 et 2010 ; ii) la fusion des fichiers 2009 et 2010 et l'édition des listes d'émargement ; iii) la création de nouveaux bureaux de vote par la cellule informatique sans en informer le comité et la CENI pour les dispositions à prendre.

Le deuxième niveau de polémique résidait dans le second rapport d'audit de l'OIF qui a fait ressortir un certain nombre de problèmes notamment : i) l'existence des doublons ; ii) l'absence des informations requises en application des dispositions du Code électoral ; iii) des électeurs dont le document d'identification n'a pas été trouvé dans la base de données (1.112.218 électeurs). La conséquence qui en a résulté a consisté dans la demande de report des élections formulée par certains partis politiques pour permettre au comité de mettre de l'ordre dans le fichier.

## VII. Conclusion

L'expérience vécue par le Comité du fichier électoral (CFE) du fait de sa dépendance administrative et financière de la CENI fait ressortir les insuffisances suivantes :

- La mauvaise gestion des activités du CFE due à la lourdeur administrative ;
- La mauvaise appréciation des besoins financiers du CFE par la CENI laquelle a eu un impact sur les résultats de la révision ;
- Les relations conflictuelles entretenues par le responsable de la Cellule informatique de l'époque avec le CFE et la CENI ;
- La dissolution prématurée du CFE qui a pour conséquences l'inachèvement de ses activités dont la rédaction de son rapport final ;
- Les insuffisances du Code électoral.

## VIII. Recommandations

Elles sont relatives à :

- ➔ La révision du Code électoral pour corriger les insuffisances (ancrage institutionnel du comité, statut, composition des Commissions administratives locales, moyen de fonctionnement et d'action, information sur l'électeur) ;
- ➔ La Mise en place de moyens financiers et humains nécessaires aux activités de fiabilisation et de pérennisation du fichier électoral ;
- ➔ La mise en place d'un cadre de réflexion sur le fichier électoral en prenant en compte les avis du CFE, des rapports d'audits du RODADDHD et de l'OIF ;
- ➔ L'acquisition complémentaire de licences CAL pour oracle et windows Server conformément aux spécifications techniques transmises au PAPEN lors de la 1ère acquisition ;

La mise en place d'un cadre d'échange et de mutualisation de l'information entre le MI, MJ, MF, MAE, INS, IGNN, Projet carte d'identité et le CFE. Les avantages sont : identifiant unique pour le citoyen nigérien, réflexion sur la base biométrique et les informations sur l'électeur.

### **5.3. Annexe n°3 : Discours :**

5.3.1. Allocution au nom des partenaires du PAPEN de Madame khardiata Lo N'diaye représentant résident du PNUD, coordonnateur résident du Système des Nations Unies au Niger a l'ouverture de l'atelier :

- *Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses,*
- *Mesdames et Messieurs les Représentants des Institutions de la République,*
- *Mesdames et Messieurs les Ministres,*
- *Monsieur le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante,*
- *Excellences, Mesdames et Messieurs les Représentants des Missions Diplomatiques et Consulaires,*
- *Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales,*
- *Chers collègues du Système des Nations Unies,*
- *Mesdames et Messieurs en vos grades, titres et qualités respectifs,*

Je me réjouis de prendre la parole au nom des partenaires du PAPEN à l'occasion de l'ouverture de cet atelier à la fois inclusif et participatif d'évaluation générale du processus électoral 2010-2011 au Niger.

Vous vous rappelez que le 7 Septembre 2010 nous avons procédé à la signature du Document de Projet d'Appui au Processus Electoral au Niger 2010-2011 (PAPEN) afin de mettre en place le panier commun des partenaires du Niger en soutien à l'organisation des différents scrutins pour un montant de l'ordre de 20 Milliards de francs CFA, soit les deux-tiers du budget élaboré par la CENI. Afin de le premier scrutin, à savoir le référendum constitutionnel en octobre 2010, le PNUD a pris l'initiative de lancer la commande des premiers matériels électoraux d'un montant d'environ 3.000.000 dollars Etats-Unis.

Cet appui faisait suite à la requête du Gouvernement du Niger qui a requis l'assistance du Système des Nations Unies pour la préparation et l'organisation des élections présidentielles, législatives et locales de 2010-2011.

*Monsieur le Ministre d'Etat,  
Mesdames et Messieurs,*

Cette étape a également permis la mobilisation des ressources financières d'un montant de l'ordre de 38 millions de dollars sur une cible d'environ 41 millions de dollars. A titre de rappel, les montants mobilisés sont répartis comme suit :

- ▶ Dix neuf millions cinq cent mille (19.500.000) Euros de l'Union Européenne ;

- ▶ Un million (1.000.000) d'Euros de la France ;
- ▶ Cinq millions (5.000.000) de couronnes danoises soit environ 940.000 dollars Etats-Unis ;
- ▶ Neuf cent quinze (915.000) Franc Suisse soit environ 929.000 dollars Etats-Unis ;
- ▶ Et un million (1.000.000) de dollars de l'Espagne.
- ▶ Sept cent soixante dix mille (770.000) Euros du Luxembourg ;
- ▶ Un milliard (1.000.000.000) de FCFA du Japon ;
- ▶ Deux millions (2.000.000) d'Euros de la Belgique ;
- ▶ Deux millions (2.000.000) de dollars environ du PNUD ;

Je profite de cette occasion pour réitérer nos sincères appréciations à tous ces partenaires techniques et financiers du Niger pour leurs importantes contributions.

Les ressources mobilisées ont été utilisées pour assurer :

- 1) le renforcement des capacités de la CENI dans la gestion et la coordination du processus électoral 2010-2011 ;
- 2) l'éducation civique, la communication, l'information et la sensibilisation des électeurs ;
- 3) l'appui aux opérations électorales ;
- 4) la pérennisation des acquis et la planification du cycle électoral.

***Monsieur le Ministre d'Etat,  
Mesdames et Messieurs,***

En plus de sa contribution financière directe au PAPEN mentionnée plus haut, le PNUD a mis à la disposition de la CENI, du matériel informatique et de bureau. Il a assuré le rôle de plaidoyer pour la mobilisation et la gestion des ressources, la coordination des appuis des partenaires et les appuis-conseils. En outre, il a financé des activités de sensibilisation, de formation et d'éducation civique pour des élections apaisées.

Je citerai concrètement au titre de cet appui du PAPEN :

Le Projet Appui au Renforcement des Capacités des Acteurs Politiques et de la Société Civile en vue de la Prévention des Conflits et Violences en Période Electorale mis en œuvre par le CNDP qui a produit des résultats appréciables et enregistré des succès.

Les appuis aux Collectifs des Organisations de Défense des Droits de l'Homme et de la Démocratie et de Défense du Droit à l'Energie, à travers le projet « appui à la société civile » qui a mené des activités de mobilisation et participation citoyenne au processus électoral. Leurs activités ont aussi contribué à améliorer le taux de participation.



***Monsieur le Ministre d'Etat,  
Mesdames et Messieurs,***

Grâce à la ferme volonté et la détermination de toutes les parties prenantes au processus que sont : le Conseil Suprême pour la Restauration de la Démocratie (CSRD), les autres Institutions de la Transition, le Gouvernement, la CENI, les Partis Politiques, la Société Civile, les Forces de Défense et de Sécurité, les médias, les Partenaires Techniques et Financiers et j'en passe, le Niger a su relever le défi de l'organisation de six scrutins en l'espace de six mois, à savoir :

- ▶ Le Référendum constitutionnel organisé le 31 octobre 2010 ;
- ▶ Les élections régionales et municipales organisés le 11 janvier 2011 ;
- ▶ Le Premier tour des élections présidentielles couplées aux législatives le 31 janvier 2011 ;
- ▶ Et enfin le 2ème tour de l'élection présidentielle le 12 mars 2011 ;

Je puis vous assurer que ce travail que je qualifierai de prouesse, constitue un cas d'école et une expérience unique au monde que le Niger sera fier de partager avec les autres pays particulièrement en Afrique où les élections ont dans beaucoup de cas, constitué une équation difficile pour les gouvernants et la communauté internationale.

Fort de ces résultats appréciables, le présent atelier a pour objectif d'analyser en toute objectivité, les différentes étapes du processus, les actions réalisées et les efforts consentis, et à travers une évaluation des principaux défis rencontrés de tirer les leçons et recenser les bonnes pratiques en vue de formuler des recommandations pertinentes permettant la capitalisation et la pérennisation des acquis d'un processus électoral qui constitue un franc succès et une référence.

***Monsieur le Ministre d'Etat,  
Mesdames et Messieurs,***

Je demeure convaincue que les participants ne perdront pas de vue les objectifs de cet atelier. Il s'agit notamment au cours de ces trois journées de travail de porter un regard approfondi sur la problématique et les enjeux des dernières élections et de produire des documents analytiques, utiles et exploitables dans le contexte du Niger et au-delà.

En ce qui concerne les partenaires ayant soutenu ce processus électoral, je voudrais à leurs noms, réitérer notre engagement de continuer à accompagner le Niger dans sa volonté affirmée de bâtir une démocratie forte et durable.

C'est sur cet engagement renouvelé que je termine mes propos tout en souhaitant plein succès aux travaux.

Je vous remercie de votre aimable attention.

### *5.3.2.Allocution du Président de la CENI :*

***Monsieur le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses,***

*Madame la Représentante Résidente du Système des Nations Unies au Niger*

*Monsieur le Représentant de l'Union Européenne au Niger,*

*Monsieur le Directeur de L' USAID au Niger,*

*Mesdames et Messieurs, les membres de la CENI, de IFES Niger*

*Chers invités, Mesdames et Messieurs*

Nous voici réunis ce jour 13 juin, soit exactement un an après l'installation de la Commission Electorale Nationale indépendante (CENI) pour tirer le premier bilan des élections 2010, 2011.

Le présent atelier d'évaluation du processus électoral de la période de transition devra nous permettre de faire le point du chemin parcouru, des activités que nous avons menées ensemble, des difficultés rencontrées tout au long du processus, de nos victoires partagées, et d'en dégager des conclusions, mais surtout des recommandations, pouvant améliorer les futures élections au Niger.

Cependant, vous me permettez tout d'abord d'exprimer, toute ma joie et ma satisfaction, ainsi que celle de l'ensemble des membres de la CENI, de connaître et de vivre, grâce à DIEU, l'aboutissement heureux de ce processus électoral, avec la mise en place effective et progressive de toutes les institutions de la 7ème République.

**Mesdames et Messieurs,**

Cette joie et cette satisfaction sont d'autant plus méritées et justifiées, que le programme des élections semblait difficile à réaliser dans le délai imparti à la transition.

La CENI, les partenaires techniques et financiers, les institutions de l'Etat impliquées dans l'organisation des élections, la société civile et tous les acteurs électoraux ont réussi le difficile pari d'organiser successivement :

- Le référendum constitutionnel auquel plus de six (6) millions de nigériens ont été appelés le 31 octobre 2010 et qui a permis de doter le pays d'une nouvelle constitution consacrant l'avènement de la 7ème république ; (rappelons que plus d'un Nigérien sur deux a accompli ce jour son devoir d'électeur) ;
- Les élections régionales et municipales le 31 janvier 2011 afin de doter les 266 communes et les 8 régions du pays, de conseillers élus ;
- Les élections législatives du 31 janvier 2011 visant à doter le pays d'un nouveau parlement avec 113 députés, élections couplées avec le 1<sup>er</sup> tour de l'élection présidentielle ;
- Le second tour de l'élection présidentielle le 12 mars 2011 qui a vu le choix porté sur S.E. M *Mahamadou Issoufou* comme premier Président de la 7ème République.

C'est de toutes ces élections et aussi des législatives partielles d'Agadez du 15 mai dernier qu'il sera question à l'occasion du présent atelier.

L'organisation tripartite des élections (CENI, Gouvernement, PNUD), leur déroulement, les résultats enregistrés, les difficultés rencontrées etc. feront l'objet d'analyse minutieuse afin d'en dégager les axes de recommandations générales et spécifiques pour chaque activité.

**Madame la Représentante Résidente du PNUD au Niger,**

**Mesdames et Messieurs les partenaires technique et financiers**

Je constate, pour m'en réjouir, qu'au terme du processus électoral en cours, vous êtes encore et toujours là, à nos cotés, avec la même disponibilité, la même volonté et détermination, à nous accompagner.

Et aujourd'hui, à travers cet atelier, vous prenez date avec le future, pour poser les jalons de nombreuses activités post électorales indispensables, qui rendront sans doute encore plus performant, un processus électoral nigérien au demeurant bien rodé.

Soyez-en, Madame la Représente Résidente, Mesdames et Messieurs, vivement remerciés.

**Monsieur le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Religieuses,**

L'atelier qui nous réunis ce jour, fera à n'en point douter, de nombreuses et pertinentes recommandations, dont la mise en œuvre devra être assurée par votre département qui est le ministère de tutelle des élections.

Connaissant votre attachement aux principes et valeurs de la démocratie, je ne doute guère que ces recommandations feront l'objet d'un examen et d'un traitement effectif et efficient, afin que ces valeurs soient pérennisées, et que l'expertise électorale de notre pays, reconnue sur le plan international, soit sauvegardée et valorisée.

**Mesdames, Messieurs les participants à l'atelier d'évaluation du processus électoral de la période de transition 2010, 2011**

Vous avez été, vous êtes encore les acteurs clés du processus électoral nigérien pendant cette période de transition.

Votre engagement à tous et votre sens de sacrifice ont été assurément déterminent dans la réussite des différents scrutins inscrits dans l'agenda de cette transition militaire, vers, le retour de l'ordre constitutionnel.

Point n'est donc besoin de rappeler l'importance de cette ultime mission à vous confiée, pour dresser le bilan des élections organisées d'octobre 2010 à mai 2011.

Faites-le sans complaisance, et surtout sans invective et sans passion aucune, afin que surgissent de vos échanges fructueux, des conclusions justes, et des recommandations pertinents et courageuses.

Les résultats de vos travaux, sachez – le, seront d’une grande utilité pour les prochaines CENI, dans le cadre de cycles électoraux périodiques, au regard de l’option irréversible de notre pays pour une démocratie véritable.

Je vous souhaite bon travail et vous remercie de votre attention.

5.3.3. Allocution au nom M. Hans-Peter SCHADEK, Chef de Délégation de l'Union européenne

Monsieur le Président de la CENI,  
Monsieur le Représentant de la Représentante Résidente du PNUD et Coordinatrice du Système des Nations Unies au Niger,  
Monsieur le Directeur d'IFES Niger,  
Mesdames et Messieurs les Membres de la CENI,  
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations internationales et organismes de coopération,  
Mesdames et Messieurs les représentants des partis politiques, des organisations non gouvernementales et de la société civile,  
Honorables invités,  
Chers participants,

C'est un honneur et un plaisir pour moi de participer à cette cérémonie de clôture de l'Atelier National d'Evaluation Générale du Processus électoral Niger 2010-2011, après 3 jours d'intenses travaux qui sont derrière vous.

D'ailleurs, je ne voudrais pas être très long dans mon propos, étant donné que les résultats de vos travaux seront dûment documentés et diffusés par la suite, permettant aux uns et aux autres de s'inspirer des fruits de vos débats et réflexions très francs et ouverts.

Aussi, je crois comprendre que la CENI se référera grandement aux résultats du présent atelier pour confectionner son rapport final sur le processus électoral qui est désormais terminé, si l'on fait abstraction des élections locales partielles qui vont encore se tenir dans quelques jours.

Je voudrais donc avant tout, saisir cette occasion pour féliciter et remercier très sincèrement l'ensemble des acteurs du processus électoral sans lesquels les résultats obtenus n'auraient pas été possibles. A commencer donc par la CENI, son Président, son bureau, ses membres et bien évidemment tous les membres de ses commissions et démembrements sur le terrain.

Au delà de l'organisation logistique et matérielle des élections dont la qualité croissante a été reconnue par des nombreux observateurs, je voudrais en particulier remercier la Commission de Sécurité et les forces de l'ordre mobilisées qui ont assurés d'excellentes conditions de sécurité et qui ont rendu possible la présence de nombreux observateurs internationaux, présence qui a d'ailleurs été importante pour la reconnaissance internationale du processus.

D'autres partenaires et intervenants sont à citer, en les remerciant vivement dans ce contexte, notamment :

- Les Ministères de l'intérieur et des Finances
- Le PNUD, gestionnaire du PAPEN, et la coordinatrice sortante Mme Khardiata Lô Ndiaye,
- L'Unité de Gestion du PAPEN
- L'ensemble des partenaires qui ont contribué au financement du processus électoral (PAPEN et hors PAPEN)
- L'ONC et son Président
- Les médias
- Les ONG et acteurs de la société civile et les différentes missions d'observation électorale.

C'est en conjuguant les rôles et des efforts de tous ces acteurs que l'énorme défi de 6 scrutins en 6 mois a pu être relevé, rendant possible de mener à bout un processus électoral dont le succès global a été mondialement reconnu.

Et bien entendu, il faut rappeler aussi les mérites des autorités de transition, dont la **volonté politique ferme** de respecter le calendrier électoral fixé, a été décisive pour le retour à la démocratie au Niger.

Je n'ai pas pu assister aux différentes séances du séminaire, mais certaines idées fortes me semblent importantes et ont fait l'objet de débats, voire de recommandations que nous venons d'ailleurs d'entendre sous forme de communiqué final. Je voudrais en reprendre juste quelques-unes, car des nombreuses recommandations détaillées se trouveront certainement dans le rapport du présent atelier.

Première, il s'agit de la question des la **pérennisation des acquis** : comment conserver le savoir faire acquis, préserver le matériel et équipement, garder l'accès aux archives etc. ? C'est donc la question de la structure à maintenir en place entre les grandes échéances électorales.

Deuxième question : Comment tenir et garder à jour un **fichier électoral** de qualité, accepté par les partis politiques, permettant **d'éviter des recensements électoraux** coûteux à répétition ? Des options d'un recours à des systèmes pérennes, en relation avec l'état civil par exemple, me semblent particulièrement intéressantes à explorer.

Troisième aspect : L'expérience a montré que la mise en place, à quelques mois seulement avant le premier scrutin, crée des contraintes de temps très importantes et peut retarder la mise en place des financements. Comment alors assurer que la préparation des scrutins peut être **entamée beaucoup plus en amont des scrutins** pour éviter les difficultés observées ?

En somme, ce sont avant tout des questions relatives aux dispositions légales et pratiques pour la gestion de l'ensemble du cycle électoral qui se posent, et qui pourraient trouver des éléments de réponse à partir de cet atelier.

Je suis d'ailleurs convaincu que les recommandations du présent atelier seront extrêmement utiles à cet effet, en vue notamment de la prise des dispositions administratives et d'un débat politique qui sera nécessaire pour transformer les idées retenues, le cas échéant, en textes législatifs.

Ce séminaire a donc servi, il me semble bien, à des multiples fins ; je voudrais donc vous exprimer, aux noms des partenaires au processus électoral, mon entière reconnaissance pour la qualité des travaux et la force des propositions issues de vos travaux.

C'est sur ses mots de remerciements, que je voudrais terminer mon propos.

Je vous remercie aussi pour votre aimable attention.

#### **5.4. Annexe n°4 : Motions :**

##### 5.4.1. Motion de félicitation :

L'atelier d'évaluation générale du processus électoral au Niger félicite la CENI et tous ses démembrés pour leur sens du sacrifice et leur engagement sans faille dans la réussite des élections de la période de transition.

L'atelier félicite en outre, la classe politique nigérienne pour son sens de maturité et le Conseil national de dialogue politique pour les efforts déployés tout au long du processus électoral ayant permis l'instauration d'un climat apaisé et le bon déroulement des élections de la période de transition.

Enfin l'atelier adresse ses vives félicitations à la société civile, la presse, aux observateurs nationaux et internationaux, aux FDS pour leur engagement respectif dans la réussite du processus électoral de la période de transition.

Fait à Niamey, le 15 juin 2011

#### **L'ATELIER**

##### 5.4.2. Motion de remerciement :

L'atelier d'évaluation générale du processus électoral au Niger tenu du 13 au 15 juin 2011 au Palais des Congrès de Niamey remercie le PNUD ainsi que tous les partenaires techniques et financiers ayant pris part au panier commun (Union Européenne, France, Suisse, Danemark, Belgique, Japon, Luxembourg, Espagne) pour leur engagement en vue du financement des élections de la période de transition.

L'atelier adresse également ses remerciements à tous les autres partenaires qui, en dehors du panier commun ont apporté un soutien important au processus électoral du Niger. Il s'agit notamment du Nigeria, de Chine, de l'IFES, du NDI ainsi que des organisations internationales et régionales (OIF, CEDEAO, UEMOA, Union Africaine).

Fait à Niamey, le 15 juin 2011

#### **L'ATELIER**

## **VI.CONCLUSION :**

Le processus électoral nigérien comptant pour la période de transition a pris fin à la satisfaction générale. Il a permis de rendre effectif l'engagement pris par le Conseil suprême pour la restauration de la démocratie, de remettre le pouvoir à des autorités élues. Ce succès qui est à mettre à l'actif de l'engagement des diverses parties prenantes doit être capitalisé pour réussir les futures élections à organiser car l'option démocratique est désormais irréversible.

Dans la perspective de cette capitalisation, les recommandations contenues dans ce document formulées à l'issue des scrutins de la période de transition doivent être traduites en actes à travers l'élaboration d'un plan d'actions de mise en oeuvre. Ce plan d'actions précisera pour chaque activité les résultats attendus, les responsables ainsi que la période d'exécution.